



**ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES
DES STATIONS CLASSÉES
& COMMUNES TOURISTIQUES**

Évian

27 & 28 septembre 2002

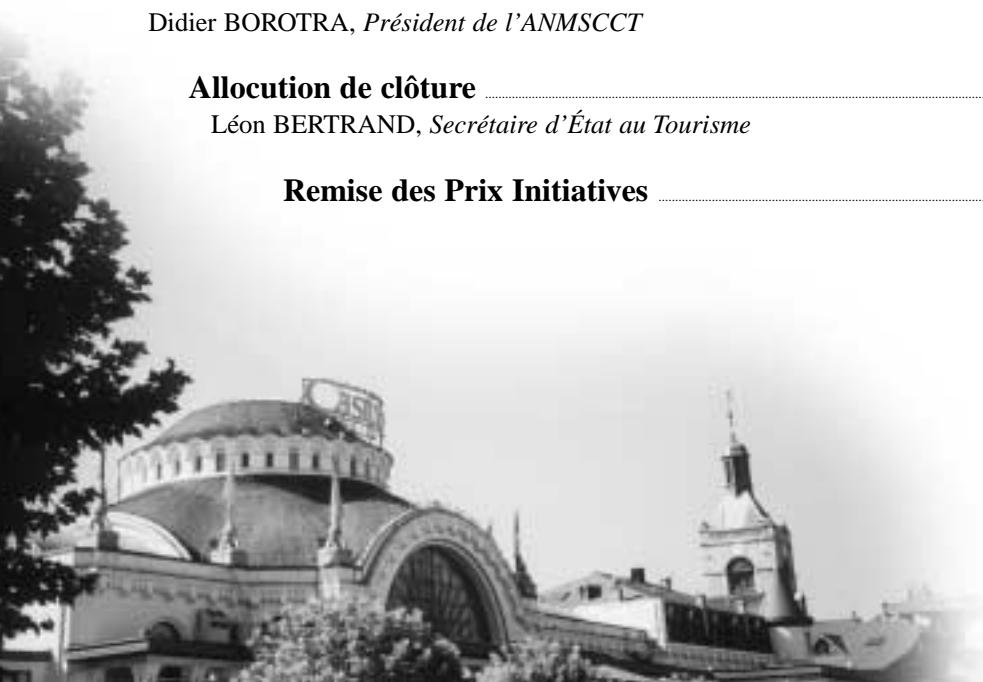
**Compte-Rendu du
Congrès de l'ANMSCCT**





SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE	2
Rapport moral	2
Philippe MOST, <i>Secrétaire général, Maire de Royan</i>	
Rapport financier 2001	7
Marc FRANCINA, <i>Trésorier, Maire d'Evian</i>	
Rapport du commissaire aux comptes	8
Monsieur le commissaire aux comptes	
ADEC et Partenaires	
 CONGRÈS DE L'ANMSCCCT	 10
 Discours d'accueil	 10
Monsieur FRANCINA, <i>Maire d'Evian</i>	
Pierre HERISSON	11
<i>Administrateur de l'ANMSCCT, Sénateur de Haute-Savoie, Maire de Sévrier, vice-Président de l'AMF</i>	
 Les protections environnementales : outils et limites.	
Comment concilier développement du tourisme et protection de l'environnement ?	14
Table ronde	
 L'environnement au quotidien pour les stations :	 33
gestion et financement	
Table ronde	
 Clôture des travaux	 48
Didier BOROTRA, <i>Président de l'ANMSCCT</i>	
 Allocution de clôture	 51
Léon BERTRAND, <i>Secrétaire d'État au Tourisme</i>	
 Remise des Prix Initiatives	 55



Assemblée générale statutaire

du 27 septembre 2002 – ANMSCCT-

Rapport moral

Philippe MOST
Secrétaire général, Maire de Royan

Je suis très heureux d'ouvrir cette 72^{ème} assemblée générale statutaire, qui sera suivie de deux tables rondes sur le thème du tourisme et de l'environnement. Lier l'une des premières ressources nationales à l'une des premières préoccupations des Français est une problématique que nous aurons à conjuguer dans les prochaines années. Nos responsabilités seront engagées pour un accompagnement du développement utile, ce grand enjeu de demain.

Le Conseil d'Administration a décidé de délocaliser ces journées de travail, et a choisi la magnifique ville d'Evian, station thermale soumise à la loi Littoral et située dans une belle région montagneuse que nous aurons l'occasion de découvrir à l'issue de nos travaux.

Je souhaite remercier l'ensemble des partenaires qui ont apporté leur concours au bon déroulement de cette manifestation : la ville d'Evian et son très compétent office du tourisme, la région Rhône-Alpes, le Conseil général de Haute-Savoie, la Caisse des dépôts et consignations, Primagaz, Dexia Crédit Local, le Secrétariat d'État au tourisme et Monsieur le Secrétaire d'État Léon Bertrand, l'Agence nationale pour les chèques vacances.

I. La vie de l'association

Revenons quelques instants sur la vie de notre association. Créée en 1930, l'ANMSCCT poursuit ses actions en défendant auprès des pouvoirs publics les intérêts spécifiques de ses membres. Je salue à ce propos le ministre Bonnet, qui a été particulièrement actif. Ouverte à la réflexion partenariale, notre association s'efforce, sous l'impulsion de son dynamique président Didier Borotra, d'être aussi une force de propositions. Elle compte aujourd'hui près de 1 100 membres. Depuis le mois de janvier nous ont rejoints notamment les Maires de Chasseneuil-du-Poitou, Cambremer, Marseille et Bordeaux.

A l'issue des dernières élections législatives, 40 membres de notre association, que je félicite, ont été élus ou réélus députés. Nous comptons sur leur soutien très actif pour défendre les intérêts de nos communes touristiques et la prise en compte de nos différents projets d'aménagement.

Notre association agit toujours en étroite collaboration avec des associations d'élus, comme l'Association des Maires de France, l'ANEM, l'AMSFSHE, l'ANEL, France Congrès, la Fédération des stations vertes, l'association des Maires thermaux, ainsi que les organismes nationaux tels que la FNCRT, la FNCDT ou la FNOTSI. Il serait fastidieux de vous énumérer la liste de tous nos partenaires. Nous participons d'ailleurs à la vie de ces derniers, par des représentations à leurs assemblées générales et aux manifestations qu'ils organisent en province ou à Paris. J'en profite pour saluer dans la salle la présence de certains présidents et directeurs de ces associations, qui participent aujourd'hui à nos travaux.

Quant à nos relations avec les pouvoirs publics, nos principaux interlocuteurs sont la Direction générale des collectivités locales et la Direction du tourisme. Nous souhaitons que des rapports encore plus étroits s'établissent dans le domaine du tourisme avec ses partenaires naturels. Le nouveau secrétaire d'État au Tourisme nous a assuré de sa volonté à cet égard, et nous la confirmera lors de sa venue tout à l'heure. Il est clair que les pouvoirs publics ne peuvent agir sans le concours des élus et des professionnels que nous représentons. Il est donc indispensable qu'une très forte coopération s'établisse.

Notre association participe activement aux travaux du Conseil National du Tourisme, et travaille avec l'AFIT et Maison de la France. Grâce à ses bureaux aménagés en 2000 et désormais moins « étriqués », l'Association a désormais la possibilité de faire appel à des concours extérieurs, et conduit notamment une politique de travaux avec des étudiants sur différents sujets. Par exemple, Delphine Dacuhna a rédigé un rapport sur l'avenir de la loi littoral, et Clarisse Bougon a été chargée d'une étude sur les communes touristiques et la loi SRU.

II. Les points marquants de l'année écoulée

1. La communication

Vous recevez tous les deux mois notre bulletin interne d'information, *France Tourisme*, qui sera prochainement "relooké". Au fil des mois, nous avons fait évoluer la maquette pour dynamiser le bulletin, avec de nouvelles rubriques et des échanges d'informations avec les adhérents. Le prochain numéro relatera l'ensemble des présents travaux.

Vous êtes de plus en plus nombreux à visiter notre site Internet www.communes-touristiques.net, et à nous laisser des messages auxquels nous répondons dans les meilleurs délais. J'invite chacun d'entre vous à laisser votre e-mail à la rubrique "contactez-nous sur le site", afin de faciliter les échanges d'expériences et apporter des informations utiles à l'ensemble de notre communauté.

2. Le travail des commissions

a. La commission des villages touristiques

Comme le prévoit notre règlement intérieur, une commission a été créée au sein de notre association : la commission des villages touristiques, présidée par Paul Reynal, Maire d'Ayen et rassemblant plus de 60 Maires. La commission s'est réunie à deux reprises. La première séance a été consacrée aux difficultés rencontrées par ces communes en matière d'hôtellerie traditionnelle, de commerces locaux et de services publics. La seconde réunion a réfléchi à la cohabitation entre résidents et vacanciers : gestion de l'accueil, flux touristiques dans les villages, collecte et traitement des ordures ménagères, bruit généré par l'activité touristique.



b. La commission Casino

L'an dernier, la commission Casino avait rencontré le cabinet du ministre de l'Economie et des Finances à propos des réformes de fiscalité de ces établissements, notamment au regard de la modification de la base du prélèvement opéré sur les jeux. Les Maires d'Evian (74) et d'Enghien (95), dont la ville est nouvellement équipée de machines à sous, sont des interlocuteurs privilégiés auprès de la Commission supérieure des jeux.

De nouvelles réunions sont prévues, afin de faire le point sur le fonctionnement de ces établissements et les conséquences pour nos communes, hautement significatives au plan budgétaire.

3. Les délégués régionaux

Rappelons enfin que les délégués régionaux de notre association, élus il y a un an, jouent un rôle important de relais entre les adhérents et le Conseil d'Administration. Nous organiserons des réunions afin de mobiliser les communes sur le terrain, et répercuter leurs préoccupations à notre Conseil d'Administration. Je prendrai contact avec les délégués régionaux pour en convenir.

4. Notre participation au congrès des Maires

Nous avons décidé de renouveler notre participation au congrès des Maires, qui avait été un franc succès l'an dernier. Le congrès se déroulera cette année du 17 au 21 novembre au Parc des Expositions de Paris, Porte de Versailles. Notre association tiendra un stand dans le hall 2.1.A.40. Comme les années précédentes, ce congrès sera l'occasion de rencontres entre élus et de réunions de travail. Nous organisons un grand débat sur le tourisme le 19 novembre après-midi.

III. Le fonctionnement de l'Association

Quelles sont nos préoccupations concernant le fonctionnement de notre association ? De nombreux dossiers nous tiennent à cœur.

1. Les questions financières

Rappelons que notre association est représentée par Didier Borotra et Marc Francina au sein du Comité des finances locales, où se prennent les grandes décisions de répartition de la dotation globale de fonctionnement entre les différentes collectivités. C'est ainsi que, lors de sa séance du 9 juillet dernier, le Comité s'est prononcé sur la régularisation de la DGF au titre de 2001. La dernière s'élève à 136 millions d'euros. Le bilan de la DGF 2002 a vu la dotation forfaitaire progresser de 2,36 %. On sait la part prépondérante dans ces débats qu'ont pris nos deux représentants. Je les en remercie et les félicite en votre nom.

La perspective d'une refonte de la dotation globale de fonctionnement 2004 nous laisse du temps pour préparer de nouvelles propositions concernant la dotation touristique, gelée au sein de la dotation forfaitaire depuis 1993. Il va sans dire que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle retrouve un fondement juridique et un niveau plus convenable dans sa répartition.

2. La taxe de séjour

La taxe de séjour reste d'une rentabilité très faible malgré la réforme engagée en 1988. Le produit perçu par 1 920 collectivités s'est élevé en 2000 à 106 millions d'euros. Le 11 juin 2001, Michel Bouvard, député de Savoie, a présenté un rapport sur ce sujet à l'Assemblée nationale, constatant un empilement de dispositions pour parvenir à récolter la taxe. Le rapporteur propose une série d'amendements adoptés par la Loi de Finances pour 2001, celle-ci prévoit, notamment, une augmentation des tarifs, une simplification des exonérations et un mode de recouvrement plus adapté. En revanche, l'assujettissement de la taxe aux seuls hébergements marchands risque de favoriser le para-commerce et l'abrogation des dispositions relatives à la taxe sur les entreprises, spécialement intéressées par la prospérité de la station pose un véritable problème.

Le Comité des finances locales, lors de sa séance du 9 juillet, a examiné deux projets de décret d'application des dispositions de la loi de Finances. A la demande du Maire d'Évian et de Maires de communes touristiques, le Comité a souhaité le maintien d'une seule catégorie pour les hôtels 4 étoiles, et la prise en compte des meublés non classés, des gîtes et chambres d'hôtel dans le tableau des tarifs. Enfin, la CFL a par ailleurs

demandé que le problème du recouvrement fasse l'objet d'une étude par la DGCL et la Direction des impôts. Nous souhaitons être associés à cette réflexion sur ce sujet déterminant pour la préparation de nos budgets.

3. La réforme des stations classées

Le rapport présenté il y a un an par notre directrice générale Madame Leduc et Monsieur Lebras, Directeur de l'association des Maires des stations de sports d'hiver, au Conseil national du tourisme et transmis à Madame Demessine, alors ministre, est resté sans suite. Aussi allons-nous relancer cette initiative, en profitant de la présence à notre congrès de Monsieur le ministre du Tourisme.

4. Le dossier des rythmes scolaires

Ce dossier fait l'objet d'une attention toute particulière, en liaison avec le Conseil national du tourisme. Nous organiserons en janvier prochain une journée de travail à cet effet.

5. La réhabilitation de l'immobilier de loisirs

Tous les textes législatifs et réglementaires ont été publiés, un guide national méthodologique a été achevé après une longue série de réunions. Cet ouvrage, qui s'appuie sur des expériences vécues, des réflexions en cours et l'avis d'experts, tente de répondre aux différentes interrogations posées.

- Pourquoi une politique nationale de rénovation des sites d'accueils ?
- Quels sont les enjeux ?
- Quels sont les dispositifs mis en place ?

Vous trouverez dans ce fascicule toutes les explications et modes d'emploi, qui vous permettront de répondre à ce douloureux problème. Il intègre également annexe pratique et méthodologique des initiatives conduites en France. De nombreuses réunions ont été organisées sur le terrain, notamment un colloque d'envergure à la Grande-Motte.

6. L'intercommunalité

Rappelons qu'à la suite de l'assemblée générale de juin 2000, il avait été décidé de mener, en partenariat avec la DATAR, une enquête auprès de nos adhérents, pour savoir dans quelle mesure les communes touristiques étaient prêtes à participer à des projets de regroupement. Les résultats de cette enquête ont été présentés en novembre 2001 à l'occasion du Congrès des Maires, et ont été suivis d'un colloque à Deauville sur ce sujet. La spécificité du tourisme n'ayant jamais été prise en compte dans les textes, certains aménagements seront sans doute nécessaires, afin que les communes touristiques puissent participer avec toutes les réserves, mais aussi tous les espoirs, que représentent les nouvelles lois sur l'intercommunalité.

7. La qualité des eaux de baignade

Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours des différentes tables rondes. Une conférence de presse s'est tenue en mai dernier à Paris, au cours de laquelle le Président Borotra a rappelé les trois axes fondamentaux auxquels les Maires sont particulièrement attachés :

- la permanence des contrôles, qui deviendraient quotidiens ;
- l'information fiable et sérieuse des résultats et analyses en temps réel ;
- la gestion du label public et national de qualité, sur une base territoriale et partenariale.

Les Maires réclament la mise en place d'une démarche consensuelle appuyée par les autorités nationales. A cette fin, une commission a été établie au sein du Conseil d'Administration et des contacts ont été pris avec les administrations concernées et les concessionnaires. Il s'agit maintenant d'évaluer et de mieux connaître les différentes expériences mises en place ici et là pour bien préparer la saison 2003.

Notre Conseil d'Administration est particulièrement actif. La liste des dossiers en cours est encore longue. Je citerai au hasard le devenir du thermalisme médical et les normes d'hygiène qui nous sont imposées, ou la relecture de la loi Montagne. Le Président a été auditionné à cet effet par une commission sénatoriale en juillet dernier.

8. Conclusion

Notre association reste vigilante sur tous les dossiers qui peuvent avoir des conséquences sur la vie de nos collectivités, ou sur les problèmes que vous rencontrez au quotidien. L'équipe permanente de l'association se tient à votre disposition. Permettez-moi de remercier chaleureusement en votre nom Madame Leduc et son équipe, dont le dévouement et la disponibilité traduisent le talent, de même que les qualités exceptionnelles de manager de notre Président.

Avant de donner la parole à notre trésorier, je vous invite à découvrir la ville d'Evian à l'issue de notre congrès. Vous trouverez ses paysages d'une grande beauté. Les élus et professionnels de la ville nous y réservent un accueil exceptionnel durant ce congrès.

Enfin, il nous appartiendra de décider du prochain lieu de notre congrès. Il serait mal opportun que nous le tenions encore à Paris à l'heure de la décentralisation. Je proposerai donc à votre réflexion, et à l'insu de son Maire, la ville de Biarritz.

Didier BOROTRA, Président de l'ANMSCCT

Je remercie Monsieur Most pour sa dernière proposition, qui n'est pas sans poser de problème, et lui exprime notre reconnaissance pour le travail accompli. Il s'est parfaitement intégré à notre équipe et a toujours beaucoup donné de lui-même pour faire progresser les dossiers. Je m'associe aux remerciements qu'il a adressés à l'équipe de l'association, particulièrement à Madame Leduc, Sylvie et Renaud.

Il appartient à l'Assemblée générale d'approuver le rapport moral.

A l'issue du vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie et passe la parole à notre Trésorier, le Maire d'Evian, dont la ville est magnifique, superbement tenue, fleurie et équipée au point d'éveiller notre jalousie à tous !

Rapport financier 2001

Marc FRANCINA
Trésorier, Maire d'Evian

Le rapport financier est toujours difficile à digérer, d'autant qu'il concerne l'exercice 2001 alors que nous sommes en septembre 2002.

J'attire votre attention sur le retard de paiement des cotisations de certaines communes. Nous avons pris en Conseil d'Administration des dispositions pour que chaque représentant de région rappelle à l'ordre les mauvais payeurs – qui sont bien souvent les grandes villes.

Concernant l'exécution du budget 2001, les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 3 186 356 francs, pour un budget prévisionnel de 3 508 742 francs. Les recettes réelles atteignent 2 500 127 francs, pour une prévision de 2 630 000 francs. Les comptes ont été clôturés au 31 décembre, mais les cotisations ont été versées entre temps. La situation est donc plus favorable à présent. Nous avons équilibré les comptes grâce à un prélèvement sur notre fonds de réserve.

En termes de dépenses, nous avons prélevé 626 000 francs. Un nouveau poste a été créé, à la suite de l'acquisition de locaux à Paris, qui constituent un très bon placement compte tenu de la situation boursière. Cet achat immobilier représente toutefois un amortissement de 178 000 francs, pour un prêt d'1,5 millions de francs. Nous avons autofinancé plus de 2,1 millions de francs, dont 600 000 francs de travaux. Je vous précise que, lors de vos passages à Paris, un bureau et un téléphone sont toujours à votre disposition.

Par ailleurs, nous avons augmenté les postes de communication et intégré au budget les 35 heures.

S'agissant du projet de budget 2002, nous prévoyons 2 953 413 francs de recettes, soit 450 245 euros et 3 508 742 francs, soit 534 904 euros.

Je suis prêt à répondre à vos questions. Nous enverrons les demandes de cotisations, afin que les adhérents puissent les inscrire à leur budget. Vous constatez par ailleurs des produits financiers intéressants.

Avant de poursuivre, je propose une augmentation de 1 % de nos cotisations, ainsi que le renouvellement du commissaire aux comptes.

Didier BOROTRA

Je vous remercie pour ce rapport, qui entraîne la présentation du rapport des commissaires aux comptes. Nous approuverons ensuite formellement les comptes, ainsi que le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. L'augmentation de 1 % des cotisations sera approuvée en même temps que le rapport financier.

Nous confirmerons ensuite l'élection au Conseil d'Administration du Maire d'Amélie-les-Bains.

Rapport du commissaire aux comptes

**Monsieur le commissaire aux comptes
ADEC et Partenaires**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001 sur le contrôle des comptes annuels de l'Association nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques, comptes adoptés le 17 avril par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession – un audit consistant à examiner par sondages les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association, à la fin de cet exercice.

Didier BOROTRA

En l'absence de questions sur le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes, nous passons au vote. Je précise que le vote du rapport financier entraînera l'augmentation raisonnable de la cotisation.

A l'issue du vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Je soumets à présent à votre assemblée le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les 6 ans à venir, le titulaire étant ADEC et Partenaires, sis 21 rue de la Paix à Paris, et le suppléant Monsieur Boulanger, sis 13 rue de Fourqueux, à Saint-Germain en Laye.

Le mandat des commissaires aux comptes est voté à l'unanimité.

Nous avons reçu notification de la démission de son mandat de Maire de Monsieur Pecout, Maire de Mont-Louis (66). Monsieur Pecout ne peut donc plus être membre de notre association. Comme il représentait la région Languedoc-Roussillon, au sein de notre Conseil d'Administration, nous vous proposons l'élection, pour le remplacer, d'Alexandre Raynal, Maire d'Amélie-les-Bains-Palada, qui était arrivé en deuxième position dans le vote des adhérents de la région, en juin 2001. Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Raynal. L'Assemblée générale doit confirmer cette élection. Je précise que Monsieur Raynal est un jeune Maire efficace et sympathique, également conseiller général des Pyrénées-Orientales.

Avez-vous des remarques sur cette proposition ?

Je soumets à l'Assemblée générale la confirmation de cette élection.

A l'issue du vote, le remplacement de Monsieur Pecout par Alexandre Raynal est adopté à l'unanimité moins une abstention (d'Alexandre Raynal).

Je vous félicite, Monsieur le Maire et conseiller général, de votre élection au sein de notre association.

Nous saluons la présence dans la salle de Jean-Luc Michaud, chef de l'inspection générale du tourisme.

Géraldine LE DUC

Je souhaiterais également saluer la présence parmi nous de Monsieur Jean-Sébastien Vialatte, député-Maire de Six-Fours-les-plages qui accueillera le 5 décembre une réunion sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs.

Didier BOROTRA

L'assemblée générale statutaire de l'association est close. Nous ouvrons le congrès.



Congrès de l'ANMSCCT



Discours d'accueil

Monsieur Marc FRANCINA
Maire d'Evian

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille dans la ville d'Evian, qui a obtenu dernièrement la médaille d'or au prix de fleurissement européen, après de nombreux

efforts. Le canton d'Evian, qui regroupe 15 communes, vit presque exclusivement du tourisme, en dehors de l'importante Société des eaux minérales d'Evian, qui fait vivre tout le bassin. Le tourisme a besoin d'un moteur pour attirer les investisseurs privés, qui ne peut être que la collectivité locale de référence.

Evian faisait partie de ces stations thermales qui ont connu leur apogée à la Belle Epoque, puis entre les deux guerres et après 1945, et qui se sont éteintes naturellement, du fait de la baisse du thermalisme – Evian ne compte aujourd'hui plus que 1 500 curistes. Notre ville a en outre subi le contrecoup des accords d'Evian de 1962, qui ont signé la fin de la guerre d'Algérie. Nombre de Français d'Afrique du Nord avaient en effet l'habitude de venir passer trois mois de vacances dans notre station. Nous avons également subi les résidences secondaires, la fermeture des hôtels vieillots, les normes de sécurité hôtelières, tout ce que vous vivez dans vos communes. A la suite de cela, la ville était tombée à son niveau touristique le plus bas, parallèlement à un changement de mentalité des touristes qui souhaitent trouver en vacances au moins un confort égal à celui de leur résidence principale.

Pour relancer le tourisme, le seul moyen était de conduire une politique visant à casser l'image de vieille ville thermale tombant en désuétude. En moins de 15 ans, plus de 2 000 lits ont été fermés. Nous nous situons aujourd'hui à 1 300 lits et avons eu la chance que le groupe Danone relance le Royal Hôtel et l'Hermitage, qui correspond au bateau amiral de notre région et l'un des plus beaux hôtels de France, même d'Europe. Ce bateau amiral a relancé la dynamique. Il convenait que la collectivité suive et mette fin à ses divergences avec la Société des eaux et le groupe Danone. Les hommes politiques que nous sommes sont là pour négocier avec ces importants partenaires. Après de longues discussions, une osmose s'est opérée entre nous, et au mois de mars sera construit un nouvel hôtel 4 étoiles, géré en direct par Hilton. Les financements ont été trouvés, et le mandat de gestion est acquis.

Aujourd'hui, Evian revit. Notre travail de Maire est de casser les images toutes faites de nos stations, tout en préservant leur patrimoine. Nous devons impulser une dynamique, de façon à attirer les investisseurs. Notre ville est handicapée par sa position géographique, séparée de l'autoroute de 28 kilomètres que l'on peut mettre plus d'1 heure 45 à parcourir. Aucune entreprise ne souhaite donc s'installer chez nous. Notre seule ressource réside dans le tourisme.

Les 16 communes du canton d'Evian (plus 1) seront prochainement constituées en communauté de communes, qui sera compétente en matière d'investissement du tourisme. Le canton compte en effet deux stations de moyenne montagne, Thollon-les-Mémises et Vinzier, et notre objectif est de réussir une parfaite osmose du canton, afin qu'il forme une seule entité. Vous savez bien que les touristes d'aujourd'hui rayonnent autour de la station et souhaitent découvrir autre chose. Ce sont nos arrière-pays qui font l'attrait de nos communes, et celui d'Evian est magnifique.

Les collectivités locales doivent donc se regrouper pour se développer, casser leur image et se défendre, par le biais de notre association, à l'échelon étatique. Les énarques parisiens n'ont pas conscience des infrastructures dont nos collectivités locales sont équipées pour accueillir les touristes, et l'État œuvre peu pour nous aider à les accueillir. Grâce à nos représentants à l'Assemblée nationale, au Président Borotra et au Président Bonnet, nous sommes parvenus jusqu'à présent à maintenir notre dotation touristique, mais celle-ci n'est plus aussi indépendante qu'avant. Si notre association ne veillait pas au maintien du terme touristique, il y a longtemps que les grosses villes auraient absorbé notre ligne budgétaire, comme elles l'ont déjà fait avec la dotation rurale. Nous passons pour des nantis sous le prétexte que nous bénéficions du tourisme. Pourtant, nos investissements coûtent cher. Evian est équipée comme une ville de 50 000 habitants, alors que sa population n'est que de 7 500 habitants. Il est vrai que l'eau d'Evian et le Casino alimentent 75 % de notre budget. Nous jouissons certes de facilités, mais celles-ci doivent profiter à tout le monde. Nos villes touristiques doivent se défendre de l'image de nantis qu'elles subissent au niveau national. Ce message n'est pas bien passé au sein de la Commission supérieure des jeux qui distribue l'ouverture de machines à sous au compte-goutte en considérant qu'elles correspondent à du surplus pour les collectivités locales. Il n'en est rien.

Les stations classées et touristiques doivent se défendre. Pour la Haute-Savoie, premier département touristique été comme hiver, le tourisme est notre vie. Sans nous défendre, sans investir, sans attirer des investisseurs privés, nous mourrons.

Didier BOROTRA

Vous avez raison de souligner que la volonté d'une municipalité de modifier le projet touristique de sa ville, lorsqu'elle est menée avec détermination et talent, entraîne un investissement privé qui se traduit par un développement considérable des richesses, de l'activité et des emplois. Ce qui s'est passé à Evian est exemplaire d'un schéma qui ne se produit pas assez souvent en France, compte tenu de l'image de nanties que subissent les villes touristiques. Merci de l'avoir rappelé, et d'avoir montré qu'un déclin touristique n'a rien d'inéluctable, et Evian en est la meilleure preuve, Evian qui se prépare d'ailleurs à accueillir le G8.

Nous écoutons à présent Monsieur Hérisson.

Monsieur Pierre HERISSON
Administrateur de l'ANMSCCT, Sénateur de Haute-Savoie,
Maire de Sévrier, vice-Président de l'AMF

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au nom des parlementaires de Haute-Savoie. Je ne reviendrai pas sur la beauté du pays d'Evian et de la Haute-Savoie, que Marc Francina a largement vantée. J'ai l'honneur d'appartenir au Conseil d'Administration de notre association, où je représente la région Rhône-Alpes.

Je voudrais remercier tout d'abord notre Président pour l'action qu'il mène au quotidien, accompagné de Madame Leduc et des personnels de l'association. La spécificité engendrée par la responsabilité des Maires des communes touristiques et stations classées mérite d'être considérée. Je ferai des suggestions de travail parlementaire sur l'amélioration des conditions d'exercice de notre mandat.

Avant cela, je voudrais exprimer à Christian Bonnet, membre honoraire du Parlement français, illustre ministre de l'Intérieur et ancien Président de notre association, la fierté et le plaisir que nous avons à l'accueillir aujourd'hui. Vous avez été un grand ministre de l'Intérieur et des cultes, également ministre de l'Agriculture et nous vous envions votre éternelle jeunesse.

Je salue l'ensemble de mes collègues savoyards, et transmets leurs félicitations à Marc Francina pour la médaille d'or que la ville d'Evian vient d'obtenir au concours européen du fleurissement. Je voudrais adresser les mêmes félicitations à Jean-Claude Fert, Maire d'Yvoire, qui courait dans la même catégorie. La sélection de deux communes du même département devant le jury européen est quelque chose d'exceptionnel. Je salue enfin Monsieur Michaud, inspecteur général du tourisme.

I. De l'Antiquité à la démocratisation du tourisme

Je partirai du monde antique, dans lequel le mot tourisme n'existe pas. Les mœurs d'époque ne paraissaient guère s'y prêter, et pourtant, on peut parler des prémisses du tourisme avec les voyages effectués pour prendre des bains dans les thermes, y compris dans notre département et ce, dès avant Jésus Christ. En outre, les Jeux Olympiques attiraient tous les quatre ans de nombreuses personnes, et au Vème siècle avant Jésus Christ, Hérodote est considéré comme l'un des premiers voyageurs. Avec le christianisme se développe le tourisme religieux, notamment les pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle, qui redeviennent aujourd'hui un produit touristique, au-delà du produit religieux. Après la sombre période du XIVème siècle, les voyages reprennent à la Renaissance. Charles Etienne publie le guide des chemins de fer, Montaigne le *Journal du voyage en Italie*, puis en Suisse, en Allemagne. Les relations de voyage se multiplient : *Voyages en Limousin*, avec La Fontaine, *Voyages en France*, avec Duverdier, *Délices de la France*, etc. Dans le même temps, Charles Boisse écrit ses *Lettres d'Italie* et Montesquieu les *Lettres persanes*. Le tourisme a traversé les pages et les siècles, pour en venir au XIXème siècle, qui voit se développer les voyages. En 1815, Chateaubriand publie *Itinéraires de Paris à Jérusalem*, *Voyage en Amérique* et *Mémoire d'outre-tombe*. Il décrit des paysages, qu'il n'a d'ailleurs pas toujours vus, et Aurore Dupin, alias George Sand, publie, entre deux amants, *Hiver à Majorque*. Stendhal fait paraître en 1838 ses mémoires du tourisme qui relatent ses voyages en France.

Nous arrivons enfin au XXème siècle où, de plus en plus nombreux, nos compatriotes parcouruent le monde à la recherche de dépassement et de cosmopolitisme. Nous en arrivons à une conclusion simple : le tourisme s'est démocratisé, est devenu un produit de grande consommation, et constitue une valeur économique sûre qui nous intéresse au plus haut point, dès lors que la nature nous a donné les éléments et les bases nécessaires pour cela.

Le plus important des facteurs de la démocratisation du tourisme est évidemment le 30 juin 1936 et la naissance des congés payés, les quatre semaines de vacances en 1969 et, que l'on soit d'accord ou non, la marque forte de la réduction du temps de travail et des 35 heures, qui nous conduiront probablement à revoir l'ensemble de nos produits touristiques et la fréquentation de nos communes.

Parmi les formes contemporaines que nous trouvons aujourd'hui, citons le tourisme libre, le tourisme organisé, le tourisme culturel, le tourisme cultuel, et le tourisme social. Il y a là matière à faire évoluer le cadre législatif et réglementaire.

II. Pistes d'amélioration

Je voudrais vous faire part de quelques points à corriger en priorité. Le Premier Ministre a pris des engagements hier soir concernant la TVA sur la restauration. Le Secrétaire d'État au Tourisme l'évoquera probablement tout à l'heure. Il est non seulement urgent de passer à un taux réduit de TVA, mais aussi de simplifier et d'harmoniser le système, pour éviter des distorsions de concurrence dans les stations touristiques de l'ensemble des pays européens, avec des taux compris entre 3 % et 19,6 %. 15 % de différence sur la facture est un facteur déterminant lorsque l'on choisit la destination de son voyage.

La transmission, plus particulièrement des équipements touristiques familiaux, doit absolument être défiscalisée. Il faut s'orienter vers une incitation à la transmission sans changement d'activité des équipements. Certains hôtels sont transformés en mauvaises copropriétés, deviennent des résidences secondaires de médiocre qualité. Il nous faut les préserver en tant que capacité d'accueil, en particulier dans

les stations de sports d'hiver. Il y a là un véritable problème, qui ne peut se gérer que par l'incitation fiscale, au nom des intérêts légitimes des propriétaires qui trouveraient ainsi la juste récompense d'une vie de travail.

S'agissant de l'immobilier de loisirs, le million de camping-cars immatriculés dans l'Union européenne nous oblige à prendre des dispositions législatives et réglementaires en matière d'accueil et de stationnement de ces véhicules sur notre territoire, au même titre que le camping caravanning et l'accueil en général de loisirs. En l'absence de règles définies, les autocaravanes ont tendance à monopoliser l'espace public. Nous pourrions envisager un soutien ou une incitation financière pour que les collectivités organisent des plates-formes aménagées, aux côtés des parkings traditionnels, afin d'assurer un accueil satisfaisant. Les communes doivent y trouver un intérêt économique, au lieu de subir la situation.

Je voudrais également aborder le logement du personnel saisonnier. La France a consenti des efforts considérables en matière de logement social. Pourtant, le logement social du personnel saisonnier mérite aujourd'hui une approche particulière. Je voudrais saluer à ce propos l'étude conduite actuellement par le Conseil général de Haute-Savoie. Une délibération permettra prochainement aux collectivités locales et aux professionnels de bénéficier d'un soutien financier afin de loger décentement des personnels saisonniers, qu'ils soient célibataires ou en famille.

En vous renouvelant mes vœux de bienvenue en Haute-Savoie, je vous souhaite un très bon congrès. J'espère que les saisons prochaines vous permettront de continuer à développer les communes touristiques. Les Maires et les collectivités locales que représentent les intercommunalités doivent être les moteurs de la modernisation des équipements touristiques de notre pays.

Didier BOROTRA

Je remercie les deux élus de ce département pour la qualité et la densité de leurs propos. Vous avez ouvert un certain nombre de pistes qui mériteraient d'être analysées.

Les protections environnementales : outils et limites.
Comment concilier développement du tourisme
et protection de l'environnement ?

Table ronde

De nombreux textes existent : loi relative à la protection des monuments naturels et des sites, loi Montagne, loi Littoral, parcs nationaux et régionaux. Sont-ils appliqués et suffisants ? Des initiatives locales ont permis de concrétiser de véritables projets de " tourisme durable ". La France, vis-à-vis de ses voisins européens, est-elle en avance ou en retard dans ces démarches de protection ?

Experts :

Christophe DESROSEAUX, Responsable de la mission développement culturel et touristique à la direction du développement local, Caisse des Dépôts et Consignations

Témoignages :

Guy BASSEMENT, Maire de Camiers (Pas-de-Calais)

André MAVRO, Primagaz France

André SIMOND, Maire de Samoëns (Haute-Savoie)

Jean-Baptiste ETCHEVERY, adjoint au Maire d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques)

Les pratiques à l'étranger :

Françoise GROSSETETE, Député européen, Membre de la Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Politique des Consommateurs

La table ronde était animée par Jean-Michel DEWAILLY, Géographe.

Jean-Michel DEWAILLY

Il m'a été demandé de piloter cette table ronde consacrée à un sujet extrêmement vaste que nos débats ne suffiront à épuiser. J'interviendrai d'un point de vue plus universitaire pour cadrer les problématiques générales en prenant un peu de recul. Il me semble un peu périlleux d'intervenir en tant qu'universitaire devant une assemblée d'élus. Je n'ai pas votre légitimité et puis avoir des interprétations contestables. J'espère que mes propos ne vous heurteront pas.

Je précise que le département tourisme auquel j'appartiens, à Lyon II, dispense des formations détaillées dans le document fourni dans votre dossier. Nos étudiants recherchent tous les ans des stages et pourraient être intéressés par des projets que vous souhaitez développer dans vos communes. N'hésitez donc pas à faire appel à eux si vous le souhaitez. C'est une bonne occasion de créer des passerelles entre le monde de l'aménagement et le milieu universitaire.

Quatre types de rapports entre tourisme et environnement

Les rapports entre le développement du tourisme et le développement de l'environnement sont considérés le plus souvent comme conflictuels, à différents degrés, mais sont inévitables. Le tourisme joue un rôle actif ou passif vis-à-vis de l'environnement. On peut distinguer quatre cas de figure.

Premier cas, le tourisme est victime d'un environnement dégradé : pollution par des usines, mer salie par des rejets divers. Il joue alors un rôle passif.

Deuxième cas, le tourisme peut être agent d'un environnement dégradé. Lorsque des touristes arrivent quelque part, ils commencent par utiliser de façon limitée les ressources locales. L'hospitalité d'origine entraîne la création de chambres, puis d'un café, d'un restaurant, d'un parking, puis d'équipements de loisirs pour les enfants, d'un deuxième hôtel, bref, de tout un ensemble d'investissements privés, et que l'on cherche à utiliser toute l'année. De nouveaux touristes arrivent, créent de nouveaux goulots d'étranglement, qui suscitent de nouveaux investissements à une échelle supérieure. Les nouveaux équipements sont sous-utilisés et la commune, en situation de déficit, investit de nouveau pour attirer de nouveaux touristes. Ainsi, dans beaucoup de cas, on observe une "spirale de la force des choses", qui pousse vers l'avant et se traduit par des dégradations dommageables pour l'environnement.

Dans le troisième cas de figure, plus avantageux, le tourisme bénéficie d'un environnement amélioré, par la création de parcs naturels régionaux, avec une politique large de préservation des forêts, en faveur de l'agriculture, des zones humides, etc. Le tourisme en bénéficie, même si ce n'est pas la vocation première de ces aménagements. Il se trouve en situation passive, mais dans une évolution positive.

Dans le dernier cas de figure, le tourisme est lui-même l'agent d'un environnement amélioré. Il remplit une fonction active.

Trois rôles pour l'environnement

L'environnement peut être considéré à trois niveaux.

• l'environnement comme support de tourisme

Les gens apprécient les beaux paysages, qui sont à l'origine des flux touristiques.

• l'environnement comme composante du tourisme

On imagine difficilement Cannes sans la croisette ou Nice sans la Promenade des Anglais. On offre également des animaux à observer, comme les oiseaux du Marquenterre, ou les lions du Kenya. L'environnement devient donc une composante du produit touristique.

• l'environnement comme résultat du tourisme

Dans les stations, l'environnement amélioré est aussi le résultat d'une politique touristique. Sans les touristes, les communes seraient moins fleuries, moins équipées, moins actives au plan culturel. L'amélioration globale de l'environnement est aussi le résultat du tourisme qui se manifeste.

Cette dernière situation s'inscrit dans la perspective d'un développement durable, logique qui tend aujourd'hui à se substituer à la logique économique pure qui prévalait dans la spirale de la force des choses.

Un essor tardif du développement durable

Le tourisme durable poursuit l'ambition d'être profitable à la société locale toute entière, en ménageant l'environnement. Cette orientation est très nette en France comme dans d'autres pays, même si son essor a été

tardif chez nous. Nos parcs nationaux n'ont été créés qu'à partir de 1963, alors que les premiers parcs américains remontent à 1872. Le Conservatoire du Littoral a été fondé en 1975, mais le National Trust des Britanniques l'a été en 1895. La France rattrape son retard. Ce mouvement, bien engagé par de nombreux textes et de multiples réalisations, tente toutefois de concilier des exigences contradictoires, où il faut ménager les intérêts de chacun, dans une optique de durabilité.

Je citerai en vrac et de façon non exhaustive l'ensemble des textes et outils qui sont à la disposition de ceux qui souhaitent pratiquer un aménagement touristique. Les premières lois du XIXème siècle sur la protection des monuments historiques et des sites amorcent un processus de protection du patrimoine historique au bénéfice des générations futures. La période plus récente est marquée notamment par la législation relative aux parcs nationaux, régionaux, la loi Montagne, la loi Littoral, les UTN, les grands sites nationaux, les arrêtés de biotope, les sites d'importance communautaires, Natura 2000, etc. Ces textes fournissent des outils importants que, selon les lieux, on peut utiliser de façon plus ou moins intense et rapide pour développer le tourisme en ménageant l'environnement.

Présentation de la table ronde

Le débat étant cadré, je passe la parole à des témoins successifs de réalisations qui vont dans le sens du tourisme durable soucieux de l'environnement. Tout d'abord, Guy Bassemont, Maire de Camiers, commune littorale du Pas-de-Calais, nous présentera la réalisation d'une écostation. Monsieur Mavro, de la société Primagaz, nous parlera d'une réalisation dans la commune de Mèze, située dans l'arrière-pays du littoral languedocien, avec la création de produits écologiques dans un éco-site. Nous écouterons ensuite Christophe Desroseaux, de la Caisse des dépôts et consignations.

Après ce premier ensemble d'exposés, nous passerons la parole à la salle pour un temps de questions, de manière à favoriser l'interactivité des débats.

Guy BASSEMENT

C'est avec grand plaisir que je défends à cette table une idée qui aura peut-être un jour valeur de label : l'écostation. La commune de Camiers comprend 2 247 habitants à l'année, et 18 000 en saison estivale, pour une superficie de 1 113 hectares. C'est à Camiers qu'est né le Conservatoire du Littoral en 1975, auquel la commune a concédé 700 hectares, dont 300 sont encore en cooptation. Notre commune est donc le berceau du Conservatoire du Littoral. Aucun département français ne peut se vanter d'allouer autant de superficie dédiée à cette structure. C'est là qu'est née l'idée de créer un concept différent de ce que l'on voit habituellement dans des communes dites touristiques. Marc Francina nous confiait précédemment que son budget était couvert à 75 % par de la taxe professionnelle. Chez nous, cette part est réduite à 7 %. Il est très difficile de travailler dans de telles conditions. Nous avons donc créé un nouveau concept. Je propose à cette occasion au Président Borotra et à des ingénieurs de l'AFIT d'organiser une table ronde dans notre région, en vue d'aboutir à une définition nationale du concept d'écostation. Notons que l'écostation de Camiers a obtenu le prix Territoria du Sénat.

Une écostation correspond avant tout à de l'éco-préservation, de l'éco-éducation, de l'éco-aménagement. Nous avons conduit une étude sur le principe du « diagnostic médical » : faire l'interrogatoire de son territoire, rechercher les signes fonctionnels et cliniques, opérer un examen médical complet auprès des élus et de la population, faire faire des examens complémentaires par des cabinets d'expertise, obtenir une « demande d'entente préalable » auprès des instances départementales et régionales, pour aboutir à un diagnostic étudié et réfléchi, suivi d'un pronostic. Celui-ci correspond au terme « durable ». Il faut ensuite définir un traitement, et des moyens financiers, sachant que la tendance va à la diminution des coûts.

S'agissant de l'étude, nous avons eu besoin de cinq ans pour définir le diagnostic, c'est-à-dire la définition de l'éco-éducation, thème centralisateur du projet, de l'éco-aménagement, qui en est la finalisation architecturale, et de l'éco-préservation, qui correspond à la philosophie du projet. Monsieur Janvière indiquait que le tourisme durable ne revient pas à protéger seulement ce qui existe mais à laisser de l'espace à nos enfants.

Nous utilisons plusieurs outils : le PLU, les SCOT, l'analyse urbanistique dont les objectifs sont difficiles à préciser, les choix énergétiques, l'environnement climatique, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, la gestion des sols pollués et contaminés, l'environnement sonore, la gestion de l'eau, la gestion des espaces verts et de la biodiversité. Nous avons obtenu pour conduire ces études une subvention spéciale de l'ADEME, première du genre au niveau français. Le cabinet lillois *Gailla Concept* nous a permis d'obtenir une bonne base pour poursuivre le développement.

La stratégie globale de développement durable comprend la gestion des risques naturels, des ressources en eau, de la biodiversité, la gestion paysagère, les choix énergétiques, la gestion des déplacements, pour entrer dans une charte de haute qualité environnementale. Nous nous sommes également fait aider par un cabinet afin de déterminer le cahier des charges des normes HQE.

La dernière étape consiste à déterminer l'agenda 21, qui doit définir deux orientations. La première est d'ordre politique, la seconde concerne la population. Celle-ci doit pouvoir exprimer ses choix et ses espérances, à travers les associations, les enseignants, les commerçants, tout un chacun et surtout les enfants. Il s'agit de leur demander ce qu'ils souhaitent développer dans leur commune pour l'avenir. Cela implique l'organisation d'ateliers durables, par quartiers, en fonction de la population et des différentes zones. Notre commune est en effet diversifiée et s'étend sur 1 500 hectares. Elle compte deux lieux-dits, qui correspondent à deux plages de sable fin qui courent sur 3 500 mètres, où nous avons découvert des caractéristiques rares (petites fleurs et petits animaux).

Rappelons que nous avons reçu le prix national du patrimoine, décerné par le Président Didier Borotra, Primagaz et Dexia en 1999, pour protéger un cordon littoral où ont été plantés plus de 55 000 pieds d'oyats et remuées plus de 8 000 tonnes de sable. Notre plage est la seule de la Côte d'Opale sud qui restera en protection, sans béton.

Je voudrais demander à l'Association d'obtenir une nouvelle définition du mot tourisme. Le premier critère ne doit pas correspondre au nombre de chambres mais à la préservation du patrimoine, des sites naturels. J'espère que l'on pourra créer en France des écostations sur le littoral, mais aussi au niveau de la montagne et d'autres territoires. Ce projet sera apprécié de tout le monde. La préservation de notre sol français doit être le premier objectif, en accord avec les touristes qui viendront découvrir ces écostations.

Je suis prêt à répondre à vos questions, et vous invite à la table ronde qui sera organisée à Camiers sous la présidence de Didier Borotra, avec l'Agence française d'ingénierie touristique et tous ceux qui seront intéressés pourront entrer dans ce petit "club" d'écostations françaises.

Jean-Michel DEWAILLY

Rappelons que Camiers est une station de la Côte d'Opale qui tire avantage de ses inconvénients : elle n'a pas été envahie comme d'autres littoraux et peut à présent tirer profit de ses espaces naturels. Je retiens votre suggestion d'un classement des stations en fonction de la superficie protégée et non du nombre de chambres d'hôtels.

Monsieur Mavro, de la société Primagaz, va nous présenter une expérience conduite à Mèze, en bordure de l'étang de Tau, dans l'arrière-pays du littoral languedocien.

Monsieur MAVRO

Mèze est un petit village sur la Méditerranée, en bordure de l'étang de Thau. Cet étang est le premier fournisseur d'huîtres, aux eaux très polluées par les hydrocarbures des moteurs des ostréiculteurs. La ville de Mèze a noué un partenariat avec Primagaz, pour faire en sorte que les bateaux des écoles de voiles et des ostréiculteurs utilisent le GPL.

1. Les avantages du GPL

Le GPL est connu pour son utilisation par les véhicules automobiles, au même titre que d'autres énergies moins polluantes comme l'électricité ou le gaz. Il remplace donc également les désherbants classiques et constitue une alternative pour réduire la pollution de l'eau. Certaines communes l'utilisent pour leurs sources naturelles, comme la ville de Vittel.

Le GPL se caractérise par son absence de couleur, d'odeur, de toxicité. On entend parfois des cas d'asphyxie par GPL : ces personnes sont en réalité asphyxiées par le manque d'oxygène. Le GPL n'est pas corrosif et très fluide. A ce jour, 50 millions de bouteilles de GPL sont en circulation en France, soit 1 par habitant, et 330 millions en Europe. Ce produit est banalisé et n'a causé aucun accident à ce jour par bouteille de gaz. En revanche, une bouteille peut présenter des risques en condition extrême, comme l'incendie.

2. Le GPL marine

Le GPL marine permet de diminuer la pollution dans le milieu aquatique. Dans le domaine maritime, on distingue les navires des bateaux, qui naviguent en eaux intérieures. L'arrêté du 6 décembre 2001 permet d'utiliser le GPL en eaux intérieures et ce, quelle qu'en soit l'utilisation (plaisance ou usage professionnel). Pour les navires, qui désignent les embarcations circulant dans les eaux maritimes, nous bénéficions de dérogations par le bureau de la plaisance du ministère des Transports pour une utilisation de cette énergie chez les ostréiculteurs, qui travaillent dans un milieu très sensible, et dans les écoles de voile.

Le GPL permet de diminuer la pollution de l'air ou de l'eau. Il réduit ainsi les oxydes d'azote de 15 à 40 %, et les hydrocarbures de 30 à 60 %.

Nous avons fait faire des mesures par le laboratoire de contrôle des eaux de la ville de Paris. Nous avons prélevé l'eau à l'échappement de trois moteurs hors-bord, et mesuré les quantités d'hydrocarbures restant dans l'eau. On constate des différences énormes, notamment sur des produits cancérigènes très nocifs, comme le benzène et le xylène. Le rapport est de 1 à 100 entre le GPL et un moteur quatre temps traditionnel, et de 1 à 400 entre le GPL et un moteur quatre temps. La différence est donc colossale. Nous parlons ici de microgrammes par litre.

Nous avons ensuite confié une étude à un organisme de tutelle, l'IFREMER, lequel œuvre sur le site de l'étang de Thau au travers de son éco-site. Il s'agissait d'observer l'incidence de ces pollutions sur le milieu du vivant. Ont été introduits des larves d'huître, des microorganismes et des algues dans les trois éprouvettes issues de l'échappement des moteurs hors-bord, afin de mesurer l'incidence comparée de ces pollutions sur l'écosystème.

3. Utiliser le GPL

Le GPL peut donc vous permettre de réduire certaines difficultés, notamment le stockage. A ce jour, le stockage d'essence est effectué dans les locaux de sociétés privées ou de clubs loi 1901 pas toujours appropriés. L'utilisation du GPL permet d'éviter le problème des émanations de vapeur d'essence lors du transvasement, en présence de jeunes à bord des bateaux écoles. Les clubs ont en effet l'habitude d'acheter

leur essence en stations services par 200 litres. Qui est responsable du local de stockage de l'essence, dans ces clubs constitués en association loi 1901 ? Nous proposons de pallier ce risque, par la mise en dépôt de bouteilles de GPL. Elles sont stockées dans des emballages conformes à la réglementation et font l'objet de contrôles stricts. Le produit contenu dans la bouteille ne peut s'échapper à l'air libre.

Une image est projetée, montrant la liaison entre un moteur et deux bouteilles de gaz sur un bateau d'école de voile.

Ces bouteilles trouvent également une utilisation dans l'ostréiculture et la conchyliculture (moules). Largement utilisés sur le bassin de Thau, d'Arcachon ou le golfe du Morbihan, les moteurs au gasoil ou deux temps des professionnels déséquilibrent leur environnement.

L'utilisation du GPL résout donc des problèmes de fiscalité ou de stockage de carburant, pour les loueurs situés en eaux intérieures. Il est largement question de ports propres, mais il est difficile d'en parler sans traiter les émanations directes des bateaux de servitude (poubelle, police portuaire, courrier) de la capitainerie du port. Si ces embarcations fonctionnent au gasoil, comment la municipalité peut-elle prétendre au label port propre ? Cela étant, le GPL ne peut diminuer toutes les pollutions d'un port.

Le GPL de Primagaz apporte donc de réels avantages en termes de sécurité, et de propreté. Je tiens à remercier la commune de Mèze qui nous a permis, durant trois ans, de mettre au point les moteurs sur l'étang de Thau, avec le club de voile.

Je peux remettre un CD-Rom aux personnes intéressées, qui peuvent me contacter par e-mail (AMavro@primagaz.fr).

Jean-Michel DEWAILLY

Je vous remercie pour ces détails techniques. Le GPL présente en effet un intérêt pour le tourisme et l'environnement. Le tourisme fluvial est également une piste.

Christophe Desroseaux, comment la Caisse des dépôts et consignations considère-t-elle l'évolution des rapports entre tourisme et environnement dans les aménagements et les surcoûts qui en découlent parfois ? Qui sollicite parfois ses financements ?

Christophe DESROSEAUX, Responsable de la mission développement culturel et touristique à la direction du développement local

Je vais vous présenter l'action de la Caisse des dépôts dans le domaine de l'investissement touristique, sous l'angle du développement durable du territoire. Je vais vous montrer la proximité de cette notion avec la définition de l'investissement touristique.

L'activité de la Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des dépôts et consignations bénéficie d'une très bonne image, tout du moins d'une forte notoriété, mais il me semble nécessaire de préciser ses différents métiers.

La Caisse des dépôts se caractérise par une dualité dans ses grands métiers, avec des métiers d'intérêt général regroupés dans l'établissement public, dans lequel je travaille, et des activités concurrentielles au sein de quatre grandes structures :

- Eulia, qui correspond à un rapprochement entre les Caisses d'Epargne et les activités bancaires de la Caisse des dépôts ;
- CDC IXIS, qui regroupe nos activités financières ;
- le pôle assurance de la CNP ;
- C3D, holding financière et industrielle hébergeant de grandes participations, dont la Compagnie des Alpes par exemple.

Une véritable “ muraille de Chine ” est donc dressée entre les missions d'intérêt général et les activités évoluant dans le secteur concurrentiel.

Les missions d'intérêt général, qui nous intéressent en partie ce matin, sont formalisées par la nouvelle loi de régulation économique qui confie plusieurs grandes missions à la Caisse des dépôts :

- **la gestion de fonds d'origine privée requérant une protection particulière**

C'est de cette gestion que la Caisse tire ses ressources, qui sont conséquentes et représentent un coût presque nul. Compte tenu de ses priviléges, la Caisse des dépôts est chargée par l'État d'exercer des métiers spécifiques de prêts dans des domaines particuliers comme le logement social, et des métiers d'investissement.

- **le métier d'investisseur public**

Ce métier me conduit au tourisme, métier nouveau de la Caisse des dépôts qui se développe selon des critères très précis. C'est à ce niveau que l'on peut rapprocher le développement durable et le métier d'investisseur.

L'emploi des ressources de la Caisse des dépôts obéit à un cahier des charges très précis. Nous nous inscrivons dans des schémas de longue durée, avec une exécution dans des conditions privilégiées. Ces notions impliquent donc un investissement selon un cahier des charges très précis. Cet investissement s'opère en synergie avec la vocation d'un territoire et l'appui des collectivités. Il s'agit d'un investissement structurant, en transition vers le marché.

L'investissement touristique

La Caisse des dépôts investit dans le tourisme 425 millions d'euros sur trois ans. Notre action se traduit donc par un apport en capital dans des structures ou des actions à créer ou à développer, dans des conditions financières privilégiées : nous nous positionnons là où le marché ne répond pas systématiquement. Ce sont des projets sur lesquels les collectivités s'impliquent fortement, dans la définition et le portage. Nous accompagnons les collectivités pour permettre à ces projets de vocation publique d'obtenir des performances proches du marché. Le rôle de l'investisseur public est donc d'offrir des conditions financières plus favorables et des délais différenciés d'accompagner des projets. Ces derniers, notamment dans le tourisme, se caractérisent par des investissements fortement capitalistiques, des rentabilités faibles et des retours très longs. La Caisse des dépôts permet de tenir sur la durée, avec des financements privilégiés.

Conformément à la notion de développement durable, nous privilégions des équipements et activités incitant sur les critères sociaux, environnementaux et économiques. En investisseur avisé, nous développons des compétences dans la culture, le patrimoine et le loisir. Compte tenu des critères spécifiques de l'investissement touristique, nous avons besoin d'être aux côtés des collectivités très en amont dans la définition, la conception et la réalisation des projets. Plutôt que de nous présenter en réclamant un business plan aux collectivités, nous préférons vous accompagner en amont, quitte à financer avec vous de l'ingénierie, de sorte que votre projet soit développé et intégré de façon pérenne.

En résumé, nous sommes un investisseur public aux côtés des collectivités, sur des projets structurants en transition vers le marché. Pour ce faire, nous avons développé des compétences en interne, et sommes liés par une convention avec l'AFIT (Agence française d'ingénierie touristique). L'objectif est d'être à même d'accompagner une collectivité de l'amont jusqu'à la réalisation. C'est ce métier d'investisseur qui permet d'aller au-delà de l'ingénierie, dans un domaine où le tourisme a toujours souffert d'un manque d'investissement.

Aujourd'hui, nos projets concernent tout d'abord l'hébergement dans les stations existantes à remettre au goût du jour. Nous conduisons une action forte à l'égard des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et la mise en place de villages de tourisme. Nous avons signé avec la DATAR et le Secrétariat au Tourisme une convention nationale autour de 13 stations expérimentales. Nous avons accompagné la réalisation et la diffusion d'un guide national technique, et avons réalisé une opération en investissement à Val d'Isère.

Nous investissons également dans les équipements à créer, comme l'hébergement en milieu rural : pour permettre aux territoires de concourir dans le marché du tourisme français et international, grâce à leur environnement naturel. Nous accompagnons de grands projets dans des régions rurales, très en amont dans la définition, la réalisation et l'investissement de ces projets.

Telles sont les actions et les réponses que nous pouvons apporter.

Jean-Michel DEWAILLY

Vous nous avez montré comment la Caisse des dépôts s'intéressait à la philosophie du tourisme durable. Il est vrai que, dans la mesure où la nature obéit à des temps longs, il est tout à fait intéressant pour une collectivité d'intégrer cette dimension du long terme. Ce n'est pas toujours en phase avec les nécessités d'un investissement à court terme à taux de retour très courts.

J'aimerais relancer le débat par une réflexion provocatrice. Il est souvent question d'industrie touristique, terme que j'efforce d'éviter dans la mesure où il évoque tout sauf le tourisme durable. La Côte d'Azur n'aimerait guère être qualifiée de grande région industrielle du tourisme. Cela pose la question de la compatibilité de l'industrie et de la durabilité.

La parole est à la salle.

Marc FRANCINA

On ajoute à certains termes à la mode depuis quelques années, l'adjectif durable. Or les collectivités locales ont toujours le souci de la durabilité lorsqu'elles lancent des projets. Cette mode parisienne m'exaspère. Chaque personne présente a toujours eu le souci de la durabilité. Je tenais à relever ces manies de technocrates.

Jean-Michel DEWAILLY

Le béton est en effet très durable. L'expression de tourisme soutenable, " qui mérite d'être soutenu ", serait sans doute plus approprié.

Monsieur BO?NNEC, Maire de Pornic

J'aimerais revenir sur la conclusion de Monsieur Bassement. Il ne faut pas opposer l'environnement et l'accueil, qui me semblent complémentaires. Je pense que les dotations globales, si elles doivent effectivement tenir compte de l'effort d'intégration dans l'environnement, doivent également envisager

l'accueil. Opposer les deux systèmes conduira à une abnégation. L'intérêt du tourisme est d'accueillir dans un environnement exceptionnel. Nous devons parvenir à harmoniser l'ensemble.

Guy BASSEMENT

C'est quelque chose de difficile à gérer au niveau communal. Entre la préservation du patrimoine naturel et les capacités d'accueil dont disposent les communes avoisinantes, une intercommunalité ne pourrait-elle pas obtenir, par la loi SRU et le PLU, la possibilité de ne plus classer une commune touristique en raison de ses capacités d'accueil ? L'intercommunalité serait alors qualifiée de touristique, en protégeant les communes qui ne disposent pas de ces capacités, afin de trouver un équilibre entre l'accueil et la possibilité de devenir " touristique ".

Jean-Michel DEWAILLY

Ce débat montre la difficulté de changer nos états d'esprit. Nous avons l'habitude de considérer comme de grandes stations ou de grandes régions touristiques celles qui sont capables d'accueillir beaucoup de monde. Il est certain que, dans la démarche du touriste et des communes touristiques, il faut envisager la quantité, en raison des retombées économiques indispensables, mais aussi, dans beaucoup de cas, la qualité de l'expérience touristique. C'est en effet la qualité qui permet la fidélisation d'une clientèle touristique.

La qualité comprend bien sûr celle de l'environnement.

De la salle

Je voudrais citer l'exemple de Natura 2000, auquel je participe dans mon secteur. Natura 2000 recense l'ensemble des habitats et des espèces, sans considérer que l'homme doit vivre avec. Cela me semble aller à l'encontre de la bonne direction, au point de vue philosophique. Natura 2000 concerne une zone de marais que l'on qualifie de naturelle, mais il ne faut pas oublier qu'elle a été construite par l'homme. La qualité des paysages est certes exceptionnelle et mérite de l'intérêt, mais elle doit être abordée en comptant avec l'homme. D'une part, ce projet Natura 2000 doit donner lieu à une véritable concertation, ce qui n'est nullement le cas. D'autre part, même en protégeant la faune et la flore, il faut prévoir l'accueil des gens, la construction de stations d'épuration, une urbanisation, etc. Or tous ces dossiers ont été exclus. Des actions fortes doivent être conduites au niveau national, comme au niveau européen. Comme je l'ai indiqué, il faut revenir à des équilibres. L'homme vit dans ces milieux et, la plupart du temps, c'est lui qui a façonné des paysages : forêts, aménagements paysagers des littoraux, etc. C'est de cette manière qu'il faut aborder les espaces naturels. Il convient d'inverser les mentalités qui laissent croire depuis une dizaine d'années que l'homme doit être exclu, alors qu'il doit vivre avec.

Guy BASSEMENT

En 1849, Monsieur Ashley réunissait sous le terme d'écologie l'ensemble des êtres vivants dans la nature, le premier d'entre eux étant l'homme.

Dans une commune voisine de la mienne se trouve une cimenterie, où ont poussé des fleurs extrêmement rares qui n'auraient jamais fleuri sans la migration des oiseaux ni l'exploitation de la carrière. Cesser l'exploitation de la carrière au nom de Natura 2000 revient à nier le fait que, sans le passage de l'homme, ces fleurs ravissantes n'auraient jamais éclos. Laissons travailler l'homme, laissons de l'aménagement, de la préservation et de l'éducation : tels sont les thèmes principaux de l'écostation que nous essayons de mettre en place, puisque ni l'écologie ni Natura 2000 ne veulent prendre en considération l'être humain.

Jean-Pierre MOULARD, adjoint au Maire de Fort-Mahon-Plage, Côte picarde

Vous avez évoqué tout à l'heure le parc de Marquenterre, qui se trouve très près de chez nous. Nous sommes nous aussi impliqués dans Natura 2000, et avons lu dans certains documents que l'homme pouvait déranger les oiseaux, l'homme désignant aussi bien les chasseurs que les chars à voile. Je rejoins tout à fait les remarques précédentes. Le char à voile est un instrument important de loisir, utilisé sur des plages de 6 kilomètres. L'homme doit être replacé dans le contexte de Natura 2000, qui doit tenir compte de l'utilisation qu'il fait de la nature, à condition de ne pas la détruire.

Le mot "éco" me fait également bondir. Nous avons chez nous un "éco-village" ... c'est en effet le terme qui désigne le village Pierre et Vacances ! Il s'est auto-désigné sous ce terme. Personne n'est cependant opposé à ce village qui apporte une clientèle aisée et nombreuse, et qui n'a pas massacré la nature.

Notre commune de 1 000 habitants offre une capacité d'accueil de 25 000 lits, et de 50 000 personnes à la journée. Nous avons été obligés de dresser des barrières autour de nos dunes, alors que nous y avons tous joué enfants. Les gens nous reprochent cette disposition.

Jean-Michel DEWAILLY

Il est vrai que la nature n'a plus rien de naturel au sens biologique du terme. L'homme jardine la nature depuis toujours, et l'on voit bien la vitesse avec laquelle celle-ci recolonise des espaces abandonnés par l'homme.

Un auteur anglais a publié récemment un ouvrage qui conclut que le meilleur touriste est celui qui reste chez lui, car il ne cause aucun dégât à l'environnement. Cette position est évidemment excessive, et intenable dans notre société. Cependant, d'autres Anglo-saxons développent depuis quelques décennies la théorie du pot de miel : dans un espace attractif vers lequel on ne peut empêcher les gens de se diriger, il faut prévoir un pôle lourdement équipé avec des parkings, des toilettes, un restaurant, etc. La plupart des touristes s'éloignent peu de leur voiture. Seule une minorité d'entre eux s'enfonce dans une zone naturelle. Le pot de miel joue donc son effet. On peut subir des dégradations dans une zone délimitée, de sorte que la nature puisse s'épanouir plus loin.

Un administrateur du Parc des Ecrins

Je voudrais réagir aux propos de Monsieur Francina. En tant qu'administrateur du parc des Ecrins, je suis surveillé de près par les écologistes, qui me soutiennent d'ailleurs. Ainsi, je ne parle jamais de développement durable mais de développement "ajusté". Ce terme renvoie à la notion de justice pour les populations locales, qui ont le droit de vivre et de rester au pays, et au fait qu'il convient de viser juste, de ne pas se tromper de cible, en affichant l'identité des territoires, conserver leur originalité, sans se tromper de visée.

Ma deuxième remarque s'adresse à Monsieur Dewailly. Le premier parc national créé en France est celui de la Bérarde, qui a été étendu dans les années 20 sur la Chapelle en Valgaudemar et le Pelvoux, et qui s'appelait le Parc national du Pelvoux. Des colloques ont eu lieu sur la fondation de ces parcs, où il a été dit qu'ils seraient réservés aux scientifiques et aux artistes. Les ingénieurs des eaux et forêts ont tout fait dans le secteur des Ecrins pour pousser les habitants à quitter les villages. Selon eux, la nature s'auto-entretenait et les habitants ne pouvaient que lui nuire. En vertu de cette théorie, le fondateur de la Bérarde s'est retiré à Paris sans s'occuper plus du parc. Le résultat est catastrophique. Nos paysages se ferment, nos vallées se désertifient, des fleurs disparaissent au bout de 30 ou 40 ans. N'étant pas encore élu à cette époque, mais étant reçu au ministère de l'Environnement en perspective des élections, un directeur adjoint m'a tenu les propos suivants : "de toute façon, votre vallée est fichue. Il n'y aura que des arbres et plus aucun habitant". De même, une personnalité grenobloise, président de la FFME, a tenu le propos suivant lorsque le parc des Ecrins a été créé par extension du parc de la Bérarde : "moins il y aura d'habitants, plus on sera tranquille pour le gérer".

Avec mon collègue administrateur ici présent et quelques autres, nous essayons depuis 7 ans de faire évoluer le parc des Ecrins. Au niveau théorique, nous avons obtenu la reconnaissance qu'il ne peut y avoir pas de protection (ou plutôt de mise en valeur) de la nature et de l'environnement sans la dimension culturelle et humaine, et que l'on ne gérera jamais d'environnement contre les habitants et contre leurs représentants républicains. L'environnement est le nôtre, et pour changer les rapports parfois détestables avec l'administration, il faut que ce soit les élus et les populations qui s'emparent de ce thème.

Jean-Michel DEWAILLY

Je vous remercie de ces propos qui nous rappellent que l'homme fait partie de la nature, et qu'on ne peut concevoir de développement en dehors de l'homme et de ses besoins individuels et sociaux.

Ces interventions nous conduisent à la deuxième partie de notre matinée. Nous allons écouter la présentation d'un exemple montagnard, avec le Maire de Samoëns, André Simond.

André SIMOND

Samoëns est situé dans la vallée du haut Giffre à 714 mètres d'altitude, et a connu une activité touristique d'été dès 1880, et dès 1910 pour le tourisme d'hiver, domaine dans lequel il avait pris beaucoup de retard. Ce retard a été "bénéfique" à l'environnement de notre vallée, en évitant la construction tous azimuts des années 60 et 80, ce qui a permis de préserver de grands espaces verts et naturels, ainsi que des espaces agricoles. Notre commune compte encore aujourd'hui 35 exploitations, dont 25 pérennes.

Le tourisme vert d'été est régi par une charte paysagère élaborée dans le cadre du POS. Elle avait pour but de retrouver la nature dès la sortie du centre bourg. Ce pari était audacieux et sera aussi difficile à maintenir. L'objectif était de concentrer le développement des constructions autour des villages existants, et de maintenir de vastes coulées vertes entre les villages. Nous avons eu l'idée de créer une base de loisirs ouverte à tous, développée autour de deux plans d'eau artificiels. Autour de cette base, nous avons organisé des zones de promenades de différentes catégories :



- une zone plate accessible aux familles accompagnées d'enfants en poussette, et aux personnes du troisième âge ;
- une zone de faible dénivelé servant aussi bien d'entraînement au footing ou à l'initiation au VTT ;
- une zone de dénivelé plus important.

Nous avons également rouvert et aménagé des chemins ruraux, très appréciés à ce jour. On peut y marcher tranquillement, en dehors de toute circulation.

Nous proposons également des randonnées en montagne, que nous avons tenté d'adapter sur trois niveaux :

- une petite randonnée de 1 heure à une demi-journée de marche ;
- des randonnées à la journée ;
- des randonnées avec nuit en refuge.

Notre vallée offre aussi des possibilités de haute montagne, avec guide et équipements.

La randonnée pédestre a été organisée autour du balisage et des équipements. Le balisage a un effet direct sur l'environnement. Il permet de diriger les marcheurs et de préserver l'agriculture et les alpages. Cette réflexion a eu lieu avec la Fédération française des randonnées et le Conseil général de la Haute-Savoie. Ce dernier a établi une charte du balisage très efficace dans notre département, qui a permis d'unifier les codes. Qu'un touriste soit à Annecy, à Chamonix, dans les Aravis ou chez nous, il retrouve le même balisage et peut mieux se repérer. Les équipements du balisage ont été fournis par le Conseil général, chargé à la commune de les mettre en place. Ces équipements s'accompagnaient de documents importants sur la randonnée et les différents niveaux, que nous avons eu l'idée de classer de la même façon que les pistes de ski (noir, rouge, etc.).

Les structures de sentiers ont été mises en place par des syndicats de canton, mais nous avons souhaité élargir la démarche à l'ensemble du massif. Le touriste n'a pas la notion des limites communales et doit pouvoir se repérer dans l'ensemble d'un massif. Ces équipements sont valables été comme hiver, où ils sont utilisés par les skieurs de fond et, dans une plus large mesure, pour des circuits en raquette. Nous travaillons à une légère modification pour ne pas gêner l'hivernage des animaux.

Sur le plan communal, nous avons construit deux refuges de bonne qualité, auxquels s'ajoutent deux refuges privés. Nous pouvons ainsi offrir des circuits très intéressants sur plusieurs jours.

S'agissant de l'évolution sur le massif, le syndicat de massif que nous avons créé travaille dans le cadre du 11ème plan État-Région, ce qui nous a permis d'obtenir des fonds appréciables sur les aménagements et le balisage. Je suis à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Jean-Michel DEWAILLY

Je vous remercie pour cette expérience montagnarde qui montre l'importance des limites communales. Les textes dont nous disposons actuellement en matière de tourisme et d'environnement sont-ils réellement adaptés aux intercommunalités qui se mettent en place, voire à des structures plus vastes ? Le découpage administratif n'entre en effet pas en ligne de compte dans les évolutions des touristes.

Nous écoutons Jean-Baptiste Etchevery, adjoint au Maire Hendaye, commune frontalière avec l'Espagne. Le développement du tourisme qu'il va nous présenter sur sa commune intègre cette dimension transfrontalière.

Jean-Baptiste ETCHEVERY

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de parler de cette partie du pays basque que l'on nomme Hendaye et la baie de Txingudi. Je suis chargé à la commune d'Hendaye des relations transfrontalières.

Irun, Fontarrabie et Hendaye sont les trois villes qui entourent la baie de Txingudi qui, jusqu'à une période récente, servait davantage à séparer qu'à unir. Cette œuvre de séparation a été fort bien réussie. Après l'ouverture des frontières, après quelques aménagements des traités, notamment le traité de Bayonne qui autorisait une coopération des communes entre la France et l'Espagne, nous avons constitué un consortium, c'est-à-dire un syndicat intercommunal situé entre la communauté de communes et le syndicat intercommunal classique. La formule est intéressante, souple, nous confère la maîtrise d'ouvrage, comprend un organe de décision (le conseil général) et un budget. Il peut donc fonctionner en autonomie de décision et d'exécution.

Lorsque nous avons commencé à nous rencontrer avec l'objectif de réaliser un projet, nous avons constaté rapidement que nous manquions terriblement de repères communs, de centralité. La baie se trouve à l'épicentre des trois villes, mais personne n'a jamais eu l'idée qu'elle puisse servir de centre. En outre, les cultures sont totalement différentes entre les terriens et les océaniques. Nous manquions donc de repères. Surtout, nous manquions de souvenirs et de projets partagés. Dans ces conditions, il était extrêmement

difficile de créer des projets communs. Nous nous sommes donc donné pour priorité de faire de l'intercommunalité, et surtout pas de l'inter-municipalité.

L'intercommunalité nous a conduit à chercher des projets et des idées pour obtenir ce qu'il nous manquait, c'est-à-dire un désir d'aller vers l'autre, un désir de réussir des choses ensemble. Sans ce désir, le processus devient une mécanique. Nous avons pensé qu'il nous fallait un projet envoûtant pour susciter ce désir, qui permette d'oublier les préjugés, les règlements de comptes, les cicatrices anciennes ou actuelles, qui éloignaient des hommes pourtant très proches.

Nous avons donc pensé au chemin piéton de 17 kilomètres qui longe l'ensemble de la baie, du début à la fin. Il s'agit d'un chemin de circulation douce, parfois cyclable. Ce chemin devait nous donner le rythme de la rencontre et du travail, et surtout servir de trait d'union pour nous aider à retrouver l'unité oubliée et disparue. Face à ce magnifique espace d'eau, nous avons pensé qu'il nous fallait une centralité qui soit un miroir, où chacun aurait envie de se regarder et d'oublier les mauvais souvenirs.

Ce chemin devait donc être un chemin de vie, c'est-à-dire un récit qui raconte l'histoire de chaque commune, qui dise la culture, ou plutôt les cultures des trois communes, qui sont très différentes. Hendaye est une ville balnéaire de 13 000 habitants, Irun une ville neuve, détruite, reconstruite, à l'histoire douloureuse, qui regroupe 60 000 habitants. Fontarabie est une ville médiévale de 15 000 habitants. Il fallait faire parler ces trois villes sur le même trajet, le même chemin. Avec l'aide d'un cabinet exceptionnel d'Aix-en-Provence, "Mettre du rêve", nous avons réussi à pénétrer cet espace, à le faire parler.

Ce chemin comporte une quarantaine de haltes, qui sont autant de récits. Ce sont des haltes culturelles, environnementales, des échappées vers les centres-villes de chaque ville et des espaces de spectacle. Nous avons en effet voulu que ce chemin soit non seulement récit, mais aussi théâtre, spectacle. Nous avons identifié une douzaine d'espaces spectacles.

Au-delà de ce projet, nous avons également prévu trois pôles structurants, trois espaces baie. Sur la partie hendiayaise, nous avons prévu un espace baie environnement, dont le but est de plonger le visiteur ou l'habitant local dans ce site enchanteur qui n'est pas connu, pour montrer ce qui n'est pas visible. Dans l'environnement, en effet, il ne faut pas tout rendre visible. Notre idée de fond est de créer une sorte d'image, de plate-forme de baie, dont on puisse se dire qu'elle est à la fois une cachette et une scène de théâtre. Cette cachette abrite une légende que l'on peut découvrir en marchant, en visualisant des créations artistiques. En même temps, c'est un haut-parleur. Ainsi, cet espace baie sert de miroir et constitue en outre un réservoir d'émotions. C'est le trait d'union qui réunit à moindre coût les citoyens et les visiteurs.

Jean-Michel DEWAILLY

L'expérience autour de cette baie est très intéressante. Vous soulevez dans les questions du rapport entre environnement et tourisme qu'il ne faut pas tout rendre visible. Or le touriste ne souhaite-t-il pas, de plus en plus, tout voir ? Il y a là un paradoxe à surmonter.

Je laisse la parole à Marc Francina, Maire d'Evian, qui va nous parler de quelques réalisations de sa commune.

Marc FRANCINA

Je vais vous présenter un projet qui a pris forme en 1995. Vous savez que, lorsque le Conservatoire du littoral achète des terrains le long du lac Léman, qui forme un littoral, il n'aime pas conserver les habitations construites en raison de la gestion que cela représente. Sur la commune d'Evian, le Conservatoire a acheté 3 hectares en 1995 au bord du lac, comprenant une maison. Nous étions perplexes quant au devenir de cette maison. Or nous avons eu la chance que, du côté suisse, la commune de Gland abrite le siège de la convention

Ramsar¹, qui s'occupe des zones humides dans le monde entier. Or le lac Léman est classé zone humide, de même que d'autres zones de mon canton. La convention Ramsar nous a indiqué que la maison l'intéressait pour créer une antenne à Evian. J'ai donc mis en rapport le groupe Danone et la convention Ramsar, qui recherchait un partenariat avec une entreprise privée pour tâcher d'expliquer les zones humides à des publics du monde entier. A notre grand étonnement, Danone s'est montré intéressé et, depuis 1995, le groupe alimente un fonds à hauteur de 1,5 million de francs permettant de faire venir des ingénieurs et des hauts fonctionnaires d'Amérique du Sud et d'Afrique, pour étudier les zones humides.

La ville d'Evian a donc aménagé un parc sur 3 hectares. Les services des jardins ont décidé de créer un jardin de l'eau qui rétablit un écosystème, du haut de la montagne jusqu'au lac, en rétablissant une tourbière, un étang, un delta au niveau du lac. Ce magnifique projet a été inauguré avant-hier par le secrétaire de la convention Ramsar, le président de Danone Franck Riboud, et la Direction de l'environnement, également signataire de la convention.

La ville d'Evian a financé le jardin, soit un investissement de 4,5 millions de francs, avec l'aide du conseil général de Haute-Savoie. On ne peut aborder ce jardin que par le lac. Nous avons donc organisé des navettes de bateau, deux jours par semaine. L'expérience a connu un succès phénoménal. Des hôtesses font visiter le jardin par groupe de 50 en expliquant la démarche pendant une heure et demie. Nous avons constaté que les personnes faisaient la démarche de visiter, malgré la difficulté d'accès. Certains membres de mon conseil municipal souhaitaient en effet prévoir une ouverture sur la route pour permettre un accès et une visite rapide. Je m'y suis opposé, et le succès que nous avons connu cette année me conforte dans ma position. L'accès s'opère uniquement par le lac. Les touristes intéressés font la démarche de se rendre à l'office du tourisme, d'acheter leur billet et de prendre le bateau. C'est aussi l'occasion d'une promenade en bateau le long des rives françaises qui sont magnifiques mais que l'on a rarement l'occasion d'admirer, en raison du monopole suisse de la compagnie générale de navigation sur l'ensemble du lac, monopole signé d'État à État sans l'avis des collectivités locales... Les touristes peuvent donc admirer la berge. Le projet plaît dans ses multiples dimensions éducative, écologique, patrimoniale et touristique.

L'an prochain, nous prévoyons une ouverture quotidienne et une augmentation de la fréquence des navettes.

Jean-Michel DEWAILLY

Nous vous remercions pour cette expérience qui montre comment des modes de gestion appropriés permettre d'ouvrir des espaces sensibles tout en limitant la fréquentation. Cet exemple pose la question de la capacité de charge, qui dépend des milieux, des projets locaux, de la volonté des élus.

Marc FRANCINA

Je voudrais revenir sur le Conservatoire du littoral. Monsieur Le Pensec a remis un rapport et des textes ont été votés à l'unanimité des deux Chambres parlementaires, qui permettront aux collectivités locales de signer des contrats de trente ans avec le Conservatoire du littoral pour exploiter les zones.

Nous espérons que les décrets, qui devaient être signés en mai, le seront à la rentrée. Ce sera un progrès considérable pour notre pays.

Jean-Michel DEWAILLY

La dernière intervention de la matinée est celle de Françoise Grossetête, député européen et membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs. Le tourisme se trouve bien à la croisée de ces différentes problématiques et il me semble particulièrement intéressant d'entendre son avis à l'échelle européenne.

¹ C'est en 1986 que la France a adhéré à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dite «Convention de Ramsar», du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971. Plus d'informations sur la Convention : <http://www.environnement.gouv.fr>

Françoise GROSSETETE

J'ajoute que je suis également présidente d'un parc naturel régional depuis 14 ans. Je bénéficie donc d'une expérience de terrain, au-delà de mon mandat européen.

Ce n'est pas à des spécialistes du tourisme que je vais apprendre l'ampleur de l'activité touristique en Europe. En 2000, la France se situait au 2ème rang européen pour le développement touristique, après l'Espagne et juste avant l'Italie. Je ne sais pas si nous tiendrons le même rang cette année, compte tenu de nos difficultés climatiques, mais je pense que même les pays d'Europe du Sud ont été impactés.

En termes économiques, le tourisme constitue une activité essentielle en Europe et une source d'emploi considérable. Il s'appuie sur un tissu de PME important, en général de moins de 250 salariés. Il s'agit aussi d'une activité qui permet une ouverture sur les autres, l'euro facilitant le déplacement des Européens au sein de l'Union.

En termes de développement, le tourisme constitue également un moyen d'éradiquer la pauvreté, comme cela a été rappelé au sommet de la Terre de Johannesburg. En août dernier, l'organisation mondiale a mis l'accent sur le recours à l'industrie touristique comme moyen d'éradication de la pauvreté.

En termes environnementaux, le tourisme européen traduit une réelle prise de conscience de nos concitoyens face au problème de préservation de nos richesses naturelles. En France, cette prise de conscience a été sans doute plus tardive que d'autres pays, notamment d'Europe du Nord. Culturellement, la préoccupation écologique est très ancrée dans les populations d'Europe du Nord. On le constate lorsque les populations d'Europe du Nord viennent dans le parc naturel régional du Pilat, que je préside : elles manifestent une attente parfois différente de celle de nos concitoyens.

La prise de conscience des populations se traduit par une augmentation de la demande des consommateurs en ce sens. J'ai entendu tout à l'heure l'agacement de beaucoup d'entre vous quant au terme de tourisme durable. Il faut savoir ce que l'on met dans le terme de durable, qui ne m'agace pas. Les parcs naturels régionaux français, qui existent parfois depuis plus de 35 ans, ont toujours fait du développement durable, même si on n'en parlait pas. On parlait de développement appuyé sur la protection et la qualité de l'environnement. Le tourisme durable doit aussi avoir des préoccupations économiques et sociales. La durabilité ne concerne pas uniquement la protection de l'environnement.

Certaines populations européennes sont beaucoup plus orientées vers la protection des richesses naturelles, notamment les Allemands, qui sont de grands consommateurs touristiques. Ils se déplacent beaucoup et sont la principale nationalité européenne à voyager au sein de l'Union. Les Allemands ont des exigences environnementales plus exacerbées, et tirent vers le haut les exigences européennes en la matière, avec les Scandinaves.

La normalisation européenne existe, ce sont les normes SEN ou ISO. Il ne s'agit pas pour l'Europe d'uniformiser mais d'harmoniser pour créer un standard reconnu par tous. Si on fait appel à une population étrangère, celle-ci doit s'y retrouver dans les normes. Les exigences des consommateurs sont de plus en plus élevées, et leur prise en considération par l'industrie du tourisme relève désormais quasiment de l'obligation marketing. Il est fréquent de voir des aspects environnementaux mis en avant par les professionnels du tourisme. On l'a vu à travers les expériences présentées : sites d'exception préservés des pollutions, environnement sain, contribution active ou non à la préservation de ces sites.

Il s'agit donc de mener de front des activités économiques, touristiques et le respect de l'environnement. L'Europe, en ce sens, développe actuellement une nouvelle législation, portant sur les labels écologiques, la politique intégrée et les cycles de vie. Il s'agit donc, dans le cadre de ces politiques, de prendre en considération dès la conception d'un produit ou d'un service, ces incidences sur l'environnement tout au long de son existence : des matières premières au transport, à sa destruction finale. Le secteur du tourisme

n'échappera pas à cette nouvelle réalité. Prendre en compte tous ces éléments vaut pour toute activité industrielle.

En Europe, le marché tente de se mettre en conformité avec cette prise de conscience collective. Cela n'est pas encore vrai dans les pays en voie de développement, dont le tourisme pourrait se développer mais qui sont encore très loin de ces préoccupations.

L'arrière-plan de l'activité touristique est donc beaucoup plus dense qu'il n'y paraît à première vue. Un tourisme durable, ou soutenable (de l'anglais *sustainable*) ne peut voir le jour que s'il est pensé dans un cadre beaucoup plus global comprenant des activités industrielles qui le dépassent. Le développement des structures destinées au traitement des déchets, les infrastructures de transport et la production des denrées locales sont nécessaires à un véritable essor touristique.

L'Union européenne finance des campagnes d'informations, notamment à destination des plus jeunes, afin de les sensibiliser aux questions environnementales. Ces campagnes visent à créer ou renforcer de nouveaux comportements et de nouveaux réflexes.

Le tourisme est un gage d'avenir, qui conduit à un développement de l'éco-tourisme ou du tourisme vert. Une réelle demande écologique a vu le jour et permet ce tourisme au plus près des rythmes naturels. Ce tourisme se développe énormément. En Europe, nos zones naturelles les plus attractives et les plus sensibles sont protégées : zones côtières, zones humides et marécageuses, zones de montagne. Une législation existe, ainsi que des outils favorisant la protection et le maintien de la biodiversité, sur lesquels le tourisme peut s'appuyer. Je ne vois aucune contradiction entre tourisme et environnement. Si le tourisme existe dans une région, c'est par la qualité de l'environnement et des richesses naturelles, ou par une richesse patrimoniale. Certaines régions plus dépourvues en la matière souhaiteraient faire venir des touristes mais se heurtent à des difficultés. On constate cependant le développement du tourisme urbain, notamment dans des villes fortement industrialisées dans le passé. Elles essaient de développer un tourisme s'appuyant sur ce passé. Il faut pouvoir offrir différents volets.

Dans ce cadre, l'objectif recherché n'est jamais d'interdire l'activité touristique ou économique. Fermer le parc des Ecrins ne me semble pas la bonne solution. Il convient au contraire de faire de l'éducation à l'environnement, apprendre les meilleurs comportements. Le parc périurbain du Pilat subit des pressions très fortes des agglomérations lyonnaise et stéphanoise, et de l'Isère. Nous sommes donc obligés de diviser le territoire en secteurs et de protéger des zones sur lesquelles on évitera le plus possible l'afflux de touristes, pour préserver ces espaces.

L'Europe souhaite mettre en application un certain nombre d'outils et aider à leur application, pour le développement du tourisme soutenable. C'est particulièrement important pour la préservation du patrimoine culturel et architectural, du patrimoine naturel. Il faut pour cela que ces politiques visent à protéger notre environnement, en créant les conditions nécessaires au développement durable d'une activité économique en plein essor. Le tourisme doit permettre de développer une activité économique au sens plus large. On ne doit pas uniquement percevoir le développement touristique. Le transport, l'énergie, le traitement des déchets sont liés à la qualité d'un développement touristique.

Jean-Michel DEWAILLY

Les dispositions européennes en gestation tendent effectivement à considérer le tourisme comme une activité à part entière, comme nous le faisons depuis longtemps. Le tourisme, malgré les procès qu'on lui fait souvent, ne pollue pas plus que l'agriculture ou l'industrie. C'est une question d'équilibre et d'insertion dans son milieu.

La parole est à la salle.

Anne DULUD, Cabinet MAZARD

Monsieur Simond, Monsieur Bassement et Monsieur Etchevery, vous avez mentionné différents aménagements effectués sur vos territoires respectifs. Comment avez-vous évalué les retombées économiques de l'activité touristique à la suite de vos aménagements ?

Monsieur BASSEMENT

Avant tout, il s'agissait pour nous de préserver le patrimoine avant d'en faire quelque chose de touristique, et ce de façon rentable. L'idée d'écostation vise à démontrer qu'en protégeant, on peut trouver une nouvelle façon de faire du tourisme de découverte, la rentabilité financière n'étant pas obligatoire.

J'aurais préféré traduire le terme durable par "socialement équitable, économiquement viable et écologiquement supportable".

André SIMOND

Les aménagements que nous avons effectués avaient pour but d'ouvrir à un maximum de personnes, de tous âges et de tous niveaux sportifs, la possibilité de découvrir la montagne. Nous avons eu des répercussions importantes sur la fréquentation de la station.

Jean-Baptiste ETCHEVERY

Nous n'en sommes qu'au début de notre projet. Un élément me semble important en termes d'évaluation : l'accueil qui a été fait par les financeurs et la population locale des trois villes. Pour nous, la meilleure évaluation est que la population est convaincue de l'intérêt, du bien-fondé et de la force de ce projet.

De la salle

Il convient effectivement d'insister sur les aspects éducatifs, en apprenant aux enfants dès le bas âge les bonheurs naturels, qu'il s'agisse de l'alimentation ou de la fréquentation de nos sites. Lors de la semaine du goût, il y a 15 jours, j'ai tenu à ce que les enfants participent à l'événement, par une découverte des saveurs avec les professionnels. C'est en éduquant très tôt nos enfants que nous préserverons notre environnement et leur santé.

Pierre HERISSON

Je profite de la présence d'un député européen, pour l'interroger sur les fonds structurels. Même si la Haute-Savoie ne compte plus qu'un canton éligible à l'objectif 2, l'ensemble de la région Rhône-Alpes et le territoire national en sont aux objectifs 2. Nous nous étions confortablement habitués aux fonds structurels sur les sujets que nous traitons aujourd'hui. Nous avons abordé hier en Conseil d'Administration le relais de l'État, qui se veut un facilitateur plus qu'un partenaire financier. Travaillez-vous actuellement sur le projet relais qui nous apporterait quelques assurances financières ?

Françoise GROSSETETE

Nous avons craint en effet que les grands projets urbains ponctionnent l'ensemble des financements structurels de l'objectif 2, au détriment des territoires ruraux. C'est surtout le cas dans ma propre région.

Nous travaillons au problème de l'évolution de la politique structurelle, avec Michel Barnier, Commissaire européen en charge de la politique régionale et des fonds structurels. Je ne vous cache pas que nous sommes obligés de revoir complètement cette politique parce qu'en 2004, l'Europe accueillera 10 pays supplémentaires. Pour les fonds structurels visant à aider des régions moins favorisées à atteindre les niveaux économiques et sociaux des autres régions, la France ne sera pas le premier pays approvisionné. Certes, certaines régions, comme celles qui bénéficient de l'objectif 1, auront encore besoin d'aides. Lors du dernier programme, on a vu des cantons se voir supprimer l'objectif 2 alors qu'ils bénéficiaient de l'objectif 5B auparavant. Une évolution est à prévoir, et nous ne recevrons pas autant sur l'objectif 2 la prochaine fois. Il faut savoir profiter de la présence de l'objectif 2 pour déposer rapidement des projets, même durant la période transitoire puisque ce sont les premiers projets qui seront retenus. Il convient également de réfléchir localement à la manière de prendre le relais. Il ne faudra pas tout attendre de l'Europe lorsqu'il faudra partager le gâteau avec 10 autres pays dans le besoin.

J'ai souvent entendu Michel Barnier, cependant, affirmer qu'il ne fallait pas stopper les fonds structurels dans les pays comme la France, car certains secteurs en avaient encore besoin. Un travail extrêmement fin devra être effectué pour déterminer les endroits à soutenir. Je ne peux vous en dire plus, car nous n'avons pas encore déterminé la politique régionale sur l'objectif 2, mais nous y travaillons et Michel Barnier fera prochainement des propositions.

Jean-Michel DEWAILLY

Ces propos nous montrent que le tourisme est encore un luxe pour beaucoup d'habitants d'Europe et du monde. C'est pour nous une évidence mais aussi une nécessité pour nos économies. Les trois quarts de la population expriment des besoins plus prioritaires. L'arrivée au sein de l'Union européenne des pays d'Europe centrale et orientale nous conduit à relativiser la place du tourisme dans nos sociétés.

Jean-Claude BAUDRAIS, Maire de Pénestin, Morbihan

Dans ce débat, il convient de faire un tri dans les questions, entre ce qui relève de l'écologie, et ce qui relève du lobbying environnemental lié à des aspects touristiques. Cette césure me semble importante.

Deuxièmement, si l'on envisage les problèmes sous l'angle du lobbying environnemental, il faut également les aborder avec la pression étrangère. En ce qui concerne ma commune, l'arrivée de populations allemandes et anglaises entraîne des contraintes d'aménagement touristique que nous ne supporterions pas sans cela. C'est la raison pour laquelle il convient d'envisager les coûts à une échelle plus large. En définitive, nous ouvrons nos façades atlantiques, mais celles-ci dépendent aussi largement des populations qui les précèdent.

Jean-Michel DEWAILLY

Vous voulez dire que, si vous agissez à l'échelle locale en tant qu'élus locaux, il ne faut pas oublier que le tourisme est par définition un phénomène mondialisé. Il convient donc de changer d'échelle pour pouvoir raisonner au niveau le plus pertinent.

Christian BONNET

Je voudrais demander à Madame Grossetête, qui est un exemple d'assiduité au Parlement européen, si elle a conscience que l'Europe, à travers les fonds structurels et bien d'autres actions, peut favoriser le tourisme, elle peut aussi le contrarier par un certain nombre d'obligations qui exaspèrent les Maires qui en sont empoisonnés ? Je précise que je suis depuis toujours un Européen convaincu et militant. Avez-vous conscience que, trop souvent, l'Europe n'est qu'une contrainte pour tout le monde ?

Françoise GROSSETETE

Je suis moi-même très agacée, mais par le fait que la France considère trop souvent l'Europe comme une contrainte. Or sans les financements européens, nombre de projets ne verrait jamais le jour. Deuxièmement, on constate effectivement des contraintes, mais ce sont celles-ci qui permettent de progresser. Sans nos collègues nordiques ou allemands, souvent très exigeants sur l'environnement, ce ne sont certainement pas les Français qui feraient avancer les choses.

Il faut également considérer les contraintes que se donnent les États. S'agissant des règles sanitaires, je me souviens que la campagne des élections européennes de 1999 avait eu lieu avec en toile de fond une fronde des forains des marchés, qui avaient l'obligation de s'équiper de banques réfrigérantes pour conserver les produits naturels périssables. Cela exigeait des investissements. L'Europe essuyait de nombreux reproches à cause de cette réglementation. Or la réglementation française allait encore plus loin que les textes européens. Il convient donc de relativiser.

S'agissant de la procédure administrative européenne, je suis bien d'accord sur la nécessité d'alléger les choses. Néanmoins, l'Europe est là pour faire avancer les choses, et le marché intérieur, la monnaie unique, l'abolition des frontières, la libre circulation des biens constituent un avantage extraordinaire.

Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire de Six-Fours-les-Plages (83)

Je voudrais tout de même dire qu'en tant que Maire d'une commune éligible au fonds objectif 2, nous avons bénéficié des largesses de l'Europe. Sans elle, aucun de nos projets n'aurait vu le jour. Or ces projets nous ont permis de transformer notre commune sur le plan du patrimoine naturel, avec la reconquête des plages et la stabilisation du trait de côte, et sur le plan de la modernisation de notre patrimoine architectural. Les obstacles administratifs que nous avons rencontrés étaient plus souvent liés à la législation française, et notamment à la loi Littoral et à son application par le juge administratif de Nice. Je le dis d'autant plus volontiers que je n'ai pas toujours milité en faveur de la constitution de la communauté européenne.



L'environnement au quotidien pour les stations : gestion et financement

Table ronde



Comment coordonner les actions sectorielles en une action globale en faveur du tourisme durable : collecte des déchets, disponibilité de la ressource en eau, protection des milieux aquatiques, maîtrise des espaces naturels, risques naturels comme l'érosion côtière, circulation, etc. ? Tous ces domaines exigent une attention particulière face à la pression que connaissent les communes en période d'afflux touristique.

Experts :

Christian BUCHET, Expert Maritime au CNRS

Eric FLAMAND, Responsable du groupe développement durable, Dexia Crédit Local

José MANSO, Maire, délégué régional Rhône-Alpes de l'ADEME

Témoignages :

Françoise MICHEL, Directrice du Tourisme de Tours (Indre-et-Loire)

Jean-Claude BAUDRAIS, Maire de Pénestin (Morbihan)

Xavier CHARPE, Maire de Saint-Christophe-en-Oisans

Anicet TURINAY, Maire de Gros-Morne, Martinique

Bernard PRUDHOMME, Directeur de l'Office du tourisme de Chamonix (Haute-Savoie)

La table ronde était animée par Christian BUCHET.

Christian BUCHET

Il y a deux ans, votre association avait axé son congrès sur le thème du “développement touristique et aménagement du territoire”. Je me réjouis du thème de cette année, convaincu que l'on peut allier développement économique, développement touristique et environnement. Je comprends que cette thématique vous préoccupe : vous êtes en première ligne. Les collectivités territoriales participent aux dépenses de l'environnement à hauteur de 57 %. Vous vous situez au croisement entre les incitations de l'État et de Bruxelles, et les aspirations souvent contradictoires de nos concitoyens, qui veulent se déplacer de plus en plus dans un air pur, qui souhaitent boire une eau de qualité mais bon marché, qui veulent des déchets bien gérés sans accepter l'implantation de stations de traitement à côté de chez eux.

Comment parvenir à l'équilibre que suppose le développement durable ou ajusté, avec le plus souvent un déséquilibre fort au niveau démographique ? Nous sommes nombreux à déplorer le manque d'étalement des vacances, notamment d'été.

Pointes de consommation d'eau et d'énergie, rejets d'eaux usées, majoration des déchets à certaines périodes de l'année, tout cela majore le suréquipement et les coûts. Comment gérer ces variations ? Comment concilier développement touristique et développement ajusté ? Comment optimiser, en termes de coûts, le potentiel touristique de chacune de vos communes ?

La prise en compte de l'environnement est essentielle à deux titres. Premièrement, l'environnement est devenu une demande de plus en plus exprimée par nos concitoyens : il faut veiller à ne pas manger son pain blanc par un développement économique qui pourrait entraver l'environnement, donc la demande touristique de demain. Les Français, comme le montre une étude du CREDOC, sont de plus en plus sensibles au calme, aux paysages et aux risques sur la santé. Deuxièmement, l'environnement est non seulement un phénomène de mode mais aussi une nécessité.

Je voudrais profiter de mon temps de parole pour tirer le signal d'alarme sur les deux fronts principaux de vos communes touristiques : le littoral et la montagne.

Le littoral

S'agissant du littoral, le tourisme est le premier secteur d'activité marchand lié à la mer, avec une augmentation de la population sur le littoral de 70 % durant la période estivale. La pollution des mers ne résulte pas tant des marées noires mais procède, pour 72 %, de la terre. Les marées noires ne représentent que 2,5 % de cette pollution. A ces rejets s'ajoutent les destructions directes. La pression démographique bouscule le littoral, qui abrite 85 % de la biodiversité.

Sous les coups des pelleteuses, les marais littoraux, les herbiers d'algues, les bouchons vaseux des estuaires, les forêts de mangrove, les récifs de coraux régressent partout dangereusement, dévorés par le béton. La part du littoral urbanisé dans une bande d'1 kilomètre est passée de moins de 50 % en 1975 à plus de 80 % en 1995. En 25 ans, dans le Var, 11 % des petits fonds de moins de 10 mètres de profondeur ont été irrémédiablement recouverts. Ce taux monte à 20 % dans les Alpes maritimes et à 27 % dans les Bouches-du-Rhône.

Je partage l'inquiétude et le souci de votre association à l'encontre de certaines vérifications, qui ne sont pas toujours faites avec l'objectivité scientifique requise. Je pense notamment au pavillon bleu et au pavillon noir.

En termes d'état des lieux, on trouve partout sur le littoral des concentrations croissantes de trois métaux lourds (mercure, zinc et cuivre), une augmentation forte des teneurs en sel nutritif résultant de l'agriculture, de l'élevage et d'un habitat plus concentré, ce qui aboutit à une eutrophisation des eaux littorales. Les tristement célèbres marées rouges ou marées vertes ont déjà touché 107 communes, et 70 000 mètres cubes de ces laitues de mer ont ainsi été retirés l'été dernier. Elles asphyxient le milieu marin, dégagent une mauvaise odeur et peuvent avoir des conséquences préjudiciables sur la santé humaine. L'année 2000, de ce point de vue, a été marquée pour la première fois par l'observation de deux toxines anémiantes au sein de certaines eutrophisations. En Méditerranée, l'algue dévorante *colerpa-taxifolia*, continue de s'étendre dangereusement. Le linéaire concerné était de 34,4 en 1997. Il a doublé, puisqu'il est aujourd'hui de 78,4.

S'agissant de la qualité micro-biologique des eaux, le virus de l'hépatite A retrouvé l'été dernier sur certains points du littoral nous interroge sur le cahier des charges dévolu aux stations d'épuration.

Une grave menace pèse également sur le milieu dunaire. Par les pressions de l'urbanisation, des routes, parkings, campings et de la fréquentation accrue du public, la côte atlantique a perdu en un siècle 50 % de ses dunes, et la méditerranée française 75 %.

Le trait de côte va évoluer sensiblement. De nombreux endroits sont ainsi menacés, sous l'effet du réchauffement, qui risque d'amplifier le phénomène. On s'attend, dans le siècle à venir, à une montée des eaux de 14 à 80 centimètres, avec une valeur centrale de 44 centimètres, lié au problème des transports.

La montagne

S'agissant de la montagne, d'autres difficultés résultant du réchauffement se posent également, comme l'enneigement. On assiste à une remontée sensible de la limite de l'enneigement garanti de 150 à 300 mètres, selon différentes études prospectives, et à un risque de fonte de nos glaciers. Il est possible que, dans une cinquantaine d'années, nous n'ayons plus guère de glaciers au-delà de 3 200 mètres.

Problèmes de transport, nuisances induites par les trafics routiers : la pollution atmosphérique stagne plus longtemps qu'à proximité des plaines, en raison d'inversions thermiques plus fréquentes. Ainsi, les effets nocifs des polluants y sont plus importants que partout ailleurs. Les nuisances sonores concernent des surfaces plus vastes en montagne qu'en plaine, du fait du phénomène de résonance. L'impact spatial des nuisances peut être multiplié par 2 ou 3. Les risques naturels sont plus importants en montagne qu'ailleurs : les trois quarts des communes touristiques de montagne sont soumises aux risques d'inondation, de mouvement de terrain, d'avalanche, de feu de forêt, contre une moyenne de 1 commune sur 2 au niveau national.

Là encore, les concentrations de populations dans l'espace et le temps posent des problèmes infiniment complexes.

C'est dire combien votre tâche est particulièrement complexe, et votre implication dans ces questions environnementales, indispensable. Il n'existe pas de solution miracle. Les moyens techniques et les cadres réglementaires ne pourront jamais rien sans les capacités à inventer localement et à s'adapter comme vous le faites aux réalités du terrain. Mesdames et Messieurs les Maires, vous êtes les gardiens, et les garants de notre bien-être au niveau environnemental.

Nous amorçons notre table ronde, avec une présentation des outils et des financements, et des témoignages de Maires de communes très variées, du littoral, de la montagne, des DOM-TOM, de la région Centre. Nous écoutons tout de suite José Manso, Maire et délégué régional de l'ADEME.

José MANSO

L'ADEME

L'ADEME est un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) créé en 1992, qui résulte de la fusion de trois agences préexistantes : l'agence pour la qualité de l'air, l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, et l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Cette agence est placée sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, principal " actionnaire ", le ministère de l'Industrie, et le ministère de la Recherche. Le budget de l'ADEME est de l'ordre de 490 millions d'euros pour 2002, et à 98 % dépendant des ressources publiques, notamment de dotations budgétaires. Je me permettrais donc une grande réserve sur les questions financières, alors que le débat sur le budget de l'État 2003 bat son plein.

Dans le cadre de la politique définie par le Gouvernement, l'ADEME doit mener des missions avec les moyens dont elle dispose.

1. Nos domaines d'intervention

a. La qualité de l'air

Nous intervenons premièrement dans le domaine de la qualité de l'air. Nous devons coordonner au niveau de chaque région l'organisation de la surveillance de la qualité de l'air, et aider au financement de projets permettant de réduire nos émissions : émissions industrielles mais aussi émissions de dioxine, pour les usines de traitements de déchets en particulier.

La surveillance de la qualité de l'air est essentielle pour une station classée. Le sénateur et président du Conseil général de l'Ain me confiait récemment que son atout fort, notamment sur le plateau d'Hauteville, correspondait à la qualité de l'air. Il souhaite que la surveillance soit renforcée à ce niveau, afin qu'il puisse faire de la qualité de l'air un élément de promotion de ce secteur.

C'est le cas de toutes les stations. Le public est de plus en plus soucieux de son confort mais aussi de l'environnement général, dont la qualité de l'air.

b. Le traitement des déchets ménagers et industriels

Notre deuxième volet d'action correspond au traitement des déchets ménagers et industriels, et notamment leur réduction, en favorisant le recyclage, la valorisation, avec un travail à la source. Les sommes engagées dans ce domaine sont considérables depuis 10 ans, avec l'échéance de juillet 2002. Le point que nous avons fait est plutôt satisfaisant. Nous entrons à présent dans une nouvelle phase, qui n'est pas encore définie. Notre ministre Madame Bachelot en a tracé les principales lignes aux Assises des déchets d'Agen, mais il est encore prématuré de se prononcer sur ce que sera le nouveau dispositif de l'État dans le domaine de l'élimination des déchets.

Les stations classées présentent des particularités en matière de déchets, qui se traduisent souvent par des surcoûts conséquents dans les investissements et le fonctionnement. Ces surcoûts résultent évidemment de la fréquentation évolutive des stations, notamment en montagne, où l'on constate d'importantes différences entre l'été et l'hiver, mais aussi d'un habitat dispersé. Les équipements classiques de collecte doivent être plus soignés. Dans une station classée, où le ramassage des déchets est peu aisé en hiver, les containers doivent être adaptés. Or le coût de ces équipements adaptés à la montagne est 5 fois plus élevé. A cela s'ajoutent les difficultés de la collecte en secteur montagnard, mais aussi dans certaines zones de Méditerranée.

c. La réhabilitation des sites et sols pollués

Peu de stations classées ont hérité de friches industrielles et de sites pollués, mais il en existe quelques-unes, notamment en Maurienne, sur lesquelles nous intervenons.

d. Le volet énergie

Depuis quatre ans, la politique de l'énergie a été relancée par le Gouvernement, après le déclin des très fortes mesures prises après le premier choc pétrolier. Cette reprise s'articule autour de la lutte contre l'effet de serre.

Nous intervenons sur la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, et sur la promotion des énergies renouvelables. Ces deux sujets trouvent des déclinaisons dans les stations classées : économiser l'énergie dans la plupart des bâtiments, comme les piscines, ou les établissements thermaux, constitue un objectif que nous pourrons appuyer techniquement ou financièrement.

La promotion des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque dans le domaine montagnard, les alimentations décentralisées et indépendantes (refuges) sont des politiques que nous entendons mener. Sur le pourtour méditerranée, dans le Languedoc, mais aussi dans les deux Savoie, nous aidons à la mise en place de chauffe-eau solaires individuels ou collectifs. Ces installations se développent dans les campings et les hôtels. Je citerai à ce titre le groupe Accor, qui a décidé d'une politique extrêmement volontariste en la matière.

e. Autres sujets

Nous traitons d'autres sujets annexes, comme le management environnemental des entreprises, liées ou non au thermalisme. Nous devons aider ces entreprises à gérer le mieux possible leur environnement, en appliquant les règles de management environnemental.

Nous conduisons enfin des actions dans le domaine de la protection acoustique des habitations, essentiellement dans les secteurs d'aéroports.

2. Les relais locaux de l'ADEME

Les relais locaux de l'ADEME sont vos interlocuteurs naturels. L'Agence est en effet organisée en délégations régionales, avec des représentations territoriales dans les DOM-TOM. Ces interlocuteurs vous aident à monter des dossiers, au plan technique par des études de pré-diagnostic ou de faisabilité, et des aides financières.

Comme l'a indiqué Monsieur Buchet, nous ne pouvons pas mener cette politique nationale sans un appui de terrain. Nous ne sommes que des relais, des vecteurs. Les collectivités locales, au premier rang desquelles figurent les communes, jouent un rôle essentiel. Nous conduisons donc une politique très active de partenariat avec l'ensemble des régions françaises, dans le cadre de conventions annexes aux contrats de plan. Nous avons des conventions avec les départements. Cette contractualisation vise à assurer un effet levier dans nos actions, mais aussi une pérennité sur le terrain.

Christian BUCHET

Nous vous remercions pour ces précisions. Je donne la parole à Jean-Claude Baudrais, Maire de Pénestin, commune littorale du Morbihan qui a entrepris il y a quelques années une gestion intégrée du littoral. Il s'agit d'une réflexion sur les possibilités d'orientations du littoral en vue de le préserver et, sur cette base, de développer le tourisme.

Ce témoignage s'inscrit parfaitement dans notre problématique.

Jean-Claude BAUDRAIS

La commune de Pénestin se trouve entre La Baule et Carnac, à l'estuaire de la Vilaine, qui représente le tiers des effluents bretons. Notre commune compte 25 kilomètres de littoral, dont 18 sur la façade atlantique, et s'étend sur 2 300 hectares, dont 400 de marais. Nous nous situons donc au cœur de plusieurs problématiques. Nous sommes concernés par Natura 2000, les ZNIEFF, et faisons l'objet d'une forte pression touristique. Notre population de 1 500 habitants est portée à 45 000 à 50 000 habitants l'été. Pénestin compte 4 000 logements. Nous devons donc tabler entre l'écologie pure et l'environnement profond, et l'environnement lobbying.

Premièrement, nous ne pouvons rien contre le tourisme. Il existe et nous devons faire avec. Notre commune connaît une explosion touristique depuis 1980. Il a d'abord été populaire, issu des chantiers de Saint-Nazaire et de Nantes. Mon paysage est donc mité par le camping caravanning, abîmé par des installations proches du bidonville. La première contrainte consiste donc à aménager le paysage pour que le tourisme, qui n'est pas l'économie première du pays, soit à terme source de valeur ajoutée et pérenne.

Dans ce domaine, l'État ne nous avantage pas. Bien que les contraintes concernant le camping caravanning en émanent, il nous appartient de gérer l'exclusion, la non-exclusion, le rachat de terrain, le reclassement.

Pénestin, qui n'a pas d'hôtellerie, ne peut prétendre au statut de station classée. Malgré 15 000 lits issus du camping, aucun mobil home ne paie la taxe d'habitation, ni les taxes foncières. Par ailleurs, notre économie principale correspond à la mytiliculture, ce qui nous renvoie à la qualité des eaux, mais aucune de ces exploitations n'est considérée par l'État comme redevant de la taxe professionnelle. Notre budget ne repose donc que sur les impôts fonciers et la taxe de séjour dont chacun sait les difficultés liées à son recouvrement. La taxe de séjour ne rapporte que 450 000 francs par an à la commune, sur un budget de recettes de 12 millions de francs, alors que notre budget total s'élève à 35 millions de francs.

Nos 18 kilomètres de sentiers côtiers nous obligent à rechercher des financements au niveau des contrats de plan État-Région et de l'Europe. La première tranche, qui concernera le tiers de ces sentiers piétons, sachant que le littoral s'effrite, coûtera 14 millions de francs. Il faut les trouver pour pouvoir mettre en ordre le

paysage. Il faudra sans doute 4 fois cette somme pour arriver à le maintenir et à le consolider, afin d'en préserver les bénéfices pour l'avenir.

S'agissant de l'écologie profonde, il nous faudra jouer avec l'envasement du Morbraz résultant de l'implantation du barrage d'Arzal et le port du Tréguier, qui draine annuellement 3 000 tonnes de moules, 4 000 tonnes de coques, ainsi que des huîtres. Le port a accumulé 3 mètres de vase dans les 15 dernières années, et les mytiliculteurs ne pouvant plus l'utiliser, ils se sont équipés de tracteurs et de chalands, de matériels qui usent les routes, sans contribuer en rien aux charges de la commune.

Nous devons donc trouver des financements. Mais il nous manque essentiellement des ressources humaines. Le tourisme et l'aménagement du territoire supposent des capacités à mener entièrement des dossiers très complexes, de pouvoir consacrer du temps à l'intercommunalité, pour réunir les ressources d'ingénierie technique, et pour réussir le désenclavement de notre commune en termes de moyens de transport. Les gares les plus proches sont celles de La Baule et de Vannes, à 35 minutes de notre commune. Le tourisme exige également des équipements de santé. Pour ce faire, nous devrons nous engager nettement dans l'intercommunalité, sachant que nous sommes classés en zone blanche de santé. Nous dépendons de Vannes et en cas d'urgence, il faut 50 minutes pour rallier l'hôpital, à moins de faire appel à un hélicoptère.

Nous devons parler de tous ces moyens qui ne sont pas toujours présents, exigent un combat permanent, et la révision d'un certain nombre d'éléments en matière de tourisme. On considère en effet que le tourisme est une richesse. C'est le cas. Mais sans investissement, cette richesse risque de se perdre. Je ne m'étendrai pas sur les pérégrinations nécessaires lorsque l'on veut planter une station d'épuration. La nôtre a une capacité de 12 000 équivalents habitants, sur un espace restreint. Nous avons choisi la technique du filtre instable et en sommes contents, mais l'investissement représentait 15 millions de francs. Nous avons heureusement été aidés par l'ADEME. Aujourd'hui, nous ne mettons en mer qu'1 équivalent habitant sur 12 000.

Au-delà de l'investissement financier, l'ensemble de ces questions demandent un investissement des élus et, au-delà, qu'un nouveau tourisme s'envisage. Tous les jours, l'ARTT contribue à une dégradation supplémentaire de l'environnement qui mérite pour le moins une maintenance.

Christian BUCHET

Nous vous remercions pour ce témoignage qui montre l'inadéquation entre la nécessité de défendre le littoral, de le préserver et de le faire découvrir, et les moyens disponibles. Les élus doivent donc inventer des solutions, et payer de leur temps et de leur personne.

Nous allons écouter le témoignage de la ville de Tours. Tours, ancienne capitale du Royaume de France, a obtenu que soit classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le Val de Loire. En dehors de son patrimoine architectural, la région de Tours a choisi de développer son patrimoine environnemental et culturel, autour du fleuve Loire. Françoise Michel va donc vous présenter les démarches qui ont été nécessaires pour aboutir à ce classement, premier du genre pour un site culturel fluvial, et le travail en aval que cela implique.

Françoise MICHEL

Je remplace Monsieur Germain, Maire de Tours, qui vous prie de l'excuser. Je dirige le SEM Ligeris (Ligeris signifiant Loire) qui gère le tourisme de Tours et le parc des expositions.

Le classement Unesco s'étend des communes de Sully-sur-Loire à Chalone, c'est-à-dire d'Orléans au sud d'Angers. Nous avons obtenu notre classement en juillet 2000, de haute lutte, puisque notre dossier avait été rejeté en 1998 par le Comité de l'Unesco, en raison de la présence sur le périmètre de la centrale nucléaire de Saint-Laurent des eaux. Nous avons représenté notre dossier et l'inspection a été obtenue finalement, à la

satisfaction générale. La tâche avait été ardue, et il s'agit en outre d'un site pionnier, un nouveau concept. Le Val de Loire correspond en effet au premier site culturel fluvial classé par l'Unesco. Le site présente donc une particularité géographique : le périmètre concerné est immense, complexe, hétérogène, filiforme. Les membres de l'Unesco, qui ont l'habitude de classer des sites en tant que tels, ont retenu dans notre cas la thèse suivante : l'interaction totale du milieu naturel avec l'environnement construit, dont l'interaction de l'homme dans son paysage. Comme cela a été dit ce matin, il ne faut pas sortir l'homme de l'environnement. Les paysages naturels n'existent plus : tous sont façonnés par l'homme.

Le site forme un tout, et c'est ce tout qui a été classé. C'est une innovation en la matière.

Le label Unesco a été accueilli en Touraine avec fierté et satisfaction. Les Tourangeaux, cependant, n'ont pas attendu l'Unesco pour être fiers de la Loire Vallée, de ses châteaux, des maisons troglodytes, des vignobles, des ardoises bleues ou du tuféau doré. Avec l'inscription à l'Unesco, nous portons une véritable responsabilité vis-à-vis de ce périmètre. Beaucoup de questions se posent, et tout reste à inventer. Nous ne savons pas très bien, aujourd'hui, comment gérer ce territoire de 800 kilomètres carrés, d'une longueur de 260 kilomètres, concernant 160 communes et 2 régions. Les modes de gestion restent à inventer.

La vallée de la Loire est le corridor écologique de l'Europe, l'un des paysages les plus riches en termes de biodiversité. A titre d'exemple, 250 des 400 espèces d'oiseaux connues en France nichent, hibernent ou s'arrêtent en Touraine. La Loire abrite des castors, des loutres, des poissons rares en Europe comme le Saumon et la Lause. Nous devons préserver ces espèces qui font notre richesse. Jean Germain a coutume de dire que nous devrons faire de la préservation sans mettre pour autant l'environnement sous cloche. En effet, l'Unesco a retenu le Val de Loire parce que nous avons su vivre avec ce patrimoine, et le faire évoluer sans le dégrader. Aujourd'hui, la mission qui nous est confiée est de continuer à ne pas l'appauvrir, tout en nous développant. L'homme, placé au milieu de cet environnement, devra gérer ses contraintes économiques, faire des choix dans ses équipements à construire. Nous devons en effet nous préserver des crues fréquentes de la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe malgré les nombreux aménagements qu'il a subis au cours des siècles.

Nous devrons également nous prononcer sur la forme de tourisme que nous souhaitons, entre le tourisme de masse, avec les inconvénients que cela entraîne, et une préservation transformant les sites en sanctuaire. Nous devrons trouver le bon dosage entre le patrimoine et la vie et l'évolution des sociétés.

Pour préserver ce patrimoine, de nombreux outils existent, comme les secteurs sauvegardés, les parcs naturels régionaux, etc. Le parc naturel régional Loire Anjou Touraine est très actif sur ce dossier. En mars 2002, un outil a été créé : la mission Loire. Elle a pour objet de coordonner, impulser, veiller au respect du label, à travers une mission de conseil et de contrôle. Il faudra également informer et associer les populations, de sorte qu'elles préparent leur patrimoine.

S'agissant de Tours, il est évident que notre ville n'a pas attendu l'Unesco pour préserver son patrimoine. Pendant de longues années, la ville avait un peu oublié le fleuve. Ces dernières années, la situation s'est renversée. De nombreuses activités ont été créées récemment sur les bords de Loire, comme le festival "au nom de la Loire" consacré aux arts de la rue. Un chantier école a également été créé sur les quais pour construire des bateaux de Loire. La ville de Tours, qui a reçu récemment le prix de l'embellissement et du paysage urbain, réhabilite constamment ses quartiers, sans exception. Le moindre mètre carré libre est utilisé pour planter un arbre. Méthodiquement, tous les ans, de nombreux fonds sont investis dans les jardins. Un projet, encore à l'étude, a été confié au gestionnaire des jardins de Chaumont. Ce jardin de la Gloriette sera tourné essentiellement sur le thème de l'environnement et de l'eau, et aura une vocation pédagogique.

Christian BUCHET

J'aimerais que Xavier Charpe, Maire de Saint-Christophe-en-Oisans, nous fasse un rapide témoignage, car il me semble se situer en contre point de Pénéstein. Il s'agit ici d'une réhabilitation intégrée de la montagne :

cette avant-porte du parc national des Ecrins s'est retournée vers une orientation environnementale pour développer son tourisme, et retrouver ainsi une certaine assise culturelle.

Xavier CHARPE

Notre commune s'étend sur 24 300 hectares, dont 17 900 se trouvent en zone centrale du parc des Ecrins. Cette surface compte 24 sites inscrits, une zone de biotope, et une réserve naturelle instituée sur la Bérarde sur laquelle se trouvent un parking, un camping et des hôtels, et une base d'hélicoptère. La commune compte 128 sommets de plus de 3 000 mètres et pour aller à la Grave, le chemin le plus direct consiste à traverser la Meije. Les cols qui nous relient aux Hautes-Alpes sont tous à plus de 3 000 mètres. Enfin, on dénombre 500 à 600 couloirs d'avalanche et pas de fond de vallée. Si la carte de la localisation probable des avalanches était officielle, cela conduirait sans nul doute à fermer la vallée !

La commune de Saint-Christophe se mourait, et les relations étaient très tendues avec le Parc. Dans ce cas, deux solutions sont possibles. Soit on continue la guerre, au risque de s'attirer les foudres de toutes les associations de montagne et les administrations, soit on s'appuie sur ces difficultés pour jouer la carte inverse. Cela consiste à affirmer la singularité de cette vallée, qui représente sans doute, après Chamonix, le grand patrimoine de haute montagne de France. Il faut donc jouer de l'originalité. Avec le Parc, nous avons essayé d'inverser la problématique, c'est-à-dire de conduire des projets en commun. Nous avons eu une négociation difficile sur la Bérarde pour faire déclasser la réserve sur un site urbanisé. J'ai indiqué à un moment au directeur du Parc que tous les projets étaient tirés par la commune, et que nous demandions un appui au parc, pour nous aider.

Nous avons été primés il y a trois ans par l'association que je remercie sur le musée de l'alpinisme, qui fonctionne.

S'agissant de la Bérarde comptant 2 000 chamois pour seulement 100 habitants se pose un problème de financement. Comment faire gérer un site national par une petite commune ? Durant les années de conflits, les années 90, il avait été dit qu'un site national ne pouvait être géré par une petite commune. Je comprends. Seulement l'État, à travers le parc des Ecrins et différentes administrations, voulait gérer la vallée, ce qui a conduit au désastre. Le site de la Bérarde, qui devrait être une porte du parc, est en fait le musée des horreurs. La dégradation est complète. Nous avons dû nous fâcher auprès du ministère pour exiger un réel appui. Un site de grande montagne ne peut avoir une porte dégradée.

Bien qu'il soit un peu contradictoire de faire gérer un site national par une petite commune, on ne peut penser un territoire sans en être imprégné par un rapport physique et charnel. La commune me semble donc être adaptée, avec l'appui de l'État. La réhabilitation de ce site national, comme le disait le sénateur Sauget, ancien Président du Conseil général, correspond à l'équivalent de deux gros ronds-points. Il s'agit d'un tout petit espace, que l'on peut transformer en espace exemplaire. Le budget nécessaire était estimé à 25 millions de francs. Le sénateur m'a confié que la somme serait réunie sans difficulté par l'État, la région et le département. J'ai donc indiqué à mes interlocuteurs que notre commune était prête à financer le projet à hauteur de 5 millions de francs, et que le reste serait financé par l'État, la région et le département.

Christian BUCHET

La parole est à la salle pour des questions ou réactions.

Christian BONNET

Monsieur Manso, que pensez-vous du retard colossal pris par les usines de traitement de déchets au regard des perspectives qui étaient ouvertes durant les années 90 ? Globalement, un certain nombre de responsables préfèrent des procédés d'enfouissement à l'investissement dans une technique qui pourrait être performante. Cette paresse s'explique par l'hostilité de la population à l'égard de toute installation près de chez elle.

José MANSO

Au niveau national, cette paresse est inégalement répartie. Dans certains secteurs noirs, rien n'a été fait. Madame Roselyne Bachelot a clairement indiqué que les collectivités qui étaient restées passives avaient sans doute raté le coche, c'est-à-dire la période où l'État finançait 60 % puis 80 %, avec les régions, des investissements d'amélioration de la gestion des déchets. L'État ne pourra pas poursuivre le niveau d'aide des années 1992 à 2002. Ces collectivités devront mobiliser des sommes considérables, et je ne sais quelle sera la position du gouvernement. Des difficultés sont donc attendues.

Certains secteurs sont cependant performants, comme c'est le cas de la collectivité du Sénateur Pierre Hérisson, dans les environs d'Annecy. Des efforts considérables ont été effectués en termes d'incinération, de traitement et de rationalisation de la production de déchets.

Je partage néanmoins votre point de vue. Je citerai l'exemple d'une commune de Rhône-Alpes, Juilly-sur-Isère, où les collectivités ont tardé à traiter la dioxine d'une usine d'incinération. Aujourd'hui, les conséquences économiques de cette pollution correspondent à plusieurs fois le montant de l'investissement. Il convient donc de rattraper le retard rapidement.

Christian BUCHET

Nous abordons la suite des témoignages. Eric Flamand, du groupe Dexia Crédit Local, très en pointe au niveau environnemental nous développera les actions d'accompagnement de Dexia en la matière.

Eric FLAMAND

Un rappel du concept de développement durable me permettra de bien situer la place qu'occupe Dexia Crédit Local dans le financement et l'accompagnement de vos projets. En toute humilité, je constate à l'écoute des élus des questions fondamentales sur les formes de tourisme à susciter, la façon de mobiliser le financement des services de l'État, l'ingénierie des projets. Un financier comme Dexia Crédit Local ne peut intervenir que lorsque les projets sont définis. Pour autant, nous avons un rôle à jouer si vous nous associez en amont, de sorte que nous puissions vous accompagner en termes d'analyse financière, de produits et de services, pour faciliter dans les meilleures conditions des marchés le financement de vos opérations.

Les formes de financement

Dexia Crédit Local se finance sur les marchés financiers internationaux. Le financement des collectivités locales peut s'opérer premièrement par des financements bonifiés, ce qui pose la question du paiement de la bonification. En général, elle est résolue par des partenariats montés avec des sociétés extérieures ou des administrations. Le financement peut deuxièmement s'opérer sur la base d'engagements sur des plafonds. Nous le faisons pour de grosses enveloppes, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération française du bâtiment et la Fédération nationale des travaux publics, avec la nécessité d'encourager des projets environnementaux (comme la réutilisation des déblais de chantiers de travaux publics ; ou la haute qualité environnementale pour le bâtiment). La troisième forme de financement attractif que nous proposons conjoncturellement, comme nous l'avons fait fin 1999 à la suite de la Tempête, correspond à des prêts bonifiés forestiers, par habilitation de l'État, pour venir en aide aux communes. Il s'agit de prêts à 1,5 %.

Trois lignes de force

Par ailleurs, le dialogue que nous entretenons avec les collectivités est sous-tendu par trois lignes de force. La première correspond à la nécessité de rééquilibrer la répartition entre la pression fiscale et l'appel à l'emprunt. La situation des marchés financiers depuis 1999 a permis d'attirer l'attention des élus sur l'importance de

recourir davantage à l'emprunt, non pas pour faire peser la charge du financement sur le contribuable actuel, mais pour l'étaler dans le temps, selon l'esprit du développement durable. La deuxième condition du développement durable est de s'inscrire dans une perspective à très long terme. La perspective et la situation des marchés financiers, les possibilités que nous avons aujourd'hui concernant les taux fixes, peuvent conduire une collectivité locale à s'interroger sur la nécessité de lisser dans le temps ses investissements, pour allonger le rythme d'amortissement de sa dette.

La troisième ligne de force revient à raisonner globalement au niveau local, de façon adaptée. L'intercommunalité, nous le constatons, produit un effet de levier permettant d'optimiser le montage des projets. On l'a vu précédemment à propos du foncier, de la gestion de la complémentarité, la gestion de la saisonnalité, de la recherche d'activités de diversification. C'est à l'échelle d'un territoire plus large que celui de la commune que l'on peut envisager dans de meilleures conditions ce champ de stratégie. Dexia propose des produits et services dédiés aux groupements intercommunaux.

Le rôle d'accompagnement de Dexia

Notre rôle d'accompagnement peut s'illustrer de différentes façons. Il convient tout d'abord de s'interroger sur le mode de gestion. Un grand projet, quel qu'il soit, doit-il être financé directement, en intercommunalité ou de façon déléguée ? Il est important d'associer le banquier à ces questions juridico-financières, afin qu'il puisse assumer son rôle de conseil.

Ensuite, peut-être faut-il s'interroger sur la nécessité de financer certains équipements non plus directement, mais en trouvant des solutions indirectes, dans lesquelles la collectivité locale ne porte pas directement dans son patrimoine ou en propriété les équipements en question. Je pense au crédit-bail, à la location financière ou de longue durée pour le mobilier urbain, les poubelles de tri, les parcs de véhicule. Il convient de s'interroger sur la façon de porter efficacement et dans la durée ce type d'équipement.

S'agissant de notre partenariat, nous proposons des conventions de services définissant en amont des analyses financières pointues, aussi bien prospectives que rétrospectives, avec un outil développé en 2001 à l'issue des élections : " le tableau de bord financier de ma commune ". Il permet de définir des strates de collectivités locales, d'établir des rapprochements entre communes de même type, et d'obtenir ainsi une véritable lisibilité sur des indicateurs financiers et des éléments de stratégie financière. Nous proposons en dehors de cela des produits basiques ou complexes pour les collectivités locales en mesure de les gérer. Ces produits intègrent la gestion de trésorerie, le besoin de financement à long terme, et permettent, à travers un seul produit, la possibilité de financer de multiples projets environnementaux : eau, déchet, transport, qualité du cadre de vie, réhabilitation du patrimoine, etc. L'ensemble est intégré dans un seul et même produit. On peut cependant opérer une approche projet par projet. Nous avons un partenariat avec EDF-GDF sur le financement bonifié d'équipements énergétiques. Des réflexions sont en cours avec l'ADEME sur le montage de fonds de garantie permettant de faciliter l'appel à des procédés innovants dans le traitement des déchets, y compris sur le débouché des déchets eux-mêmes, la location longue durée de véhicules propres, etc.

Le développement durable conduit à s'interroger sur des lignes de force stratégiques très importantes, qui conditionnent la façon d'intervenir sur vos projets. S'agissant de nos produits, services et modes de gestion, nous pouvons avoir une discussion permanente, pour être au plus près de vos soucis et de vos objectifs.

Christian BUCHET

Nous avons senti que le rôle d'un groupe comme le vôtre se situe dans le suivi, l'accompagnement, voire le concept. Nous allons entendre deux nouveaux témoignages. Monsieur Anicet Turinay, Maire de Gros-Morne en Martinique, dont la particularité est de ne pas être située en bord de mer, nous expliquera comment, en s'appuyant sur le particularisme environnemental du cœur de la Martinique, il tente d'attirer les touristes à l'intérieur des terres, en jouant sur l'environnement. Il nous présentera notamment la réalisation d'un jardin.

Anicet TURINAY

La Martinique est un DOM, qui se caractérise par une inadéquation entre l'outre-mer et le territoire national. La Martinique se caractérise par 1 100 kilomètres carrés, 34 communes, un conseil général et un conseil régional, deux organismes de développement touristique : l'ODTM (office départemental) et l'Agence régionale du développement touristique.

La commune de Gros-Morne est isolée, à l'intérieur des terres, et présente certains handicaps en termes de développement touristique. Nous avons constaté que les touristes qui viennent à la Martinique recherchent d'abord les plages et le soleil. Au fur et à mesure, nous avons cependant constaté qu'un certain nombre d'entre eux, dits "sacs à dos", traversaient la campagne à la recherche d'un tourisme rural, vert, à l'intérieur des terres. Nous avons donc décidé de transformer nos handicaps en atout.

Gros-Morne est une commune essentiellement agricole et comptait 24 distilleries agricoles dans les années 20, dont 2 sont encore en activité : les établissements Bourvil et Saint-Etienne. Nous sommes donc très éloignés des flux touristiques de l'Île, mais avons l'avantage d'abriter sur notre territoire la plus ancienne usine de conserverie d'ananas au monde : les établissements Denel. Cependant, il y a quelques années, le marché national des fruits au sirop a été envahi par des produits en provenance de Thaïlande et d'Asie du Sud-Est. L'usine Denel a donc dû revoir son train de vie et propose à présent des jus et des confitures, distribués sous le label Royal. A côté de cet établissement traversé par la rivière Petite Tracée, nous avons souhaité quelque chose qui attire le tourisme et nourrisse le développement économique local. Rappelons que le taux de chômage moyen martiniquais est de 40 %, et de 30 % sur notre commune.

Le projet que nous avons conçu visait au départ à créer 15 à 20 emplois, ce qui n'est pas rien à notre échelle. Les jardins du Gros-Morne ont été élaborés par Michel Racine, professeur paysagiste des jardins de Versailles. En septembre 2001 a été entamée la première tranche de ce jardin, qui s'étendra sur 6,5 hectares, pour un coût total de 16 millions de francs. Nous avons voulu donner à ce projet un certain cachet, afin de planter non pas un simple arboretum ou un simple jardin botanique, mais un jardin à thèmes, ou plutôt des jardins à thèmes. Nous avons élaboré d'abord un véritable verger comprenant notamment des espèces rares de Caraïbes. Nous voulons que ce jardin rentre dans le patrimoine national du bassin Caraïbes. L'objectif est de planter ainsi 9 jardins à thèmes :

- le jardin aquatique ;
- le jardin des vénérables ;
- le jardin potager créole ;
- le jardin magique – Antilles et Guyane sont des pays avec une tradition de plantes magiques ;
- le jardin de case – depuis l'abolition de l'esclavage, nous avons l'habitude de cultiver des produits à proximité immédiate de la case ;
- le jardin médicinal ;
- le jardin des utiles ;
- le jardin des épices.

L'ensemble formera un tout. Le projet prévoit également une structure d'accueil, de restauration et de dégustation, et une pépinière dans laquelle on pourra s'approvisionner en plantes des Caraïbes. Des visites seront conçues pour un public très ciblé : outre la clientèle de passage de touristes notamment français, nous visons également les jeunes écoliers du bassin Caraïbe. Actuellement, la Martinique ne compte qu'un jardin, floral, à Fort-de-France, sur la côte nord caraïbe. Nous avons élaboré un plan qui nous laisse espérer un retour sur investissement pour la commune dès la troisième année d'exploitation. Ainsi, ce patrimoine culturel et touristique favorisera le développement économique.

Je pense que notre initiative sera un jour visitée par notre association ! J'attire à ce propos l'attention du Président sur la fragilité des territoires lointains que sont les DOM-TOM, et souhaite que, dans l'esprit actuel de décentralisation, nous tenions un jour le congrès de notre association dans nos îles. Le Président en sait quelque chose, car il a eu l'occasion de mener avec moi une mission à la Martinique.

Christian BUCHET

Nous sommes très sensibles à votre invitation. Nous ne devons pas oublier qu'outre ses flots bleus et ses coraux, la Martinique est, comme d'autres îles, un pays de montagne. Votre initiative contribuera, je l'espère, à faire connaître l'intérieur des terres.

Le dernier témoignage est celui de Bernard Prudhomme, Directeur de l'Office du tourisme de Chamonix, commune très sensible aux questions environnementales, notamment depuis 1999, année marquée par un incendie en centre-ville, une très grave avalanche et la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc. Dans une déclaration récente, le Maire Michel Charlet, soulignait que Chamonix se voulait " le creuset de la réflexion sur le développement durable ". De nombreuses initiatives ont été prises, y compris en termes d'éducation de l'environnement. Nous vous écoutons donc avec intérêt.

Bernard PRUD'HOMME

Je vous prie d'excuser Michel Charlet, en déplacement aux États-Unis.

Je vais vous parler de l'intégration de la population locale dans les décisions environnementales, et la gestion de ces décisions.

Vers une stratégie axée sur les ressources naturelles

Rappelons que Chamonix-Mont-Blanc est un poids lourd de l'économie touristique, avec 45 % de son chiffre d'affaires réalisé dans ce domaine et 5,3 millions d'unités dans l'année. A mon arrivée à la direction de l'office du tourisme il y a 10 ans, nous réalisions 50 % de notre chiffre d'affaires l'hiver et 50 % l'été. Aujourd'hui, la répartition est de 40 % l'hiver et 40 % l'été, 15 % au printemps et 5 % à l'automne. On observe donc un lissage de la fréquentation touristique, qui correspond aux objectifs de la ville de limiter les pressions touristiques en période de vacances scolaires. A Noël, la population de la station atteint 60 000 personnes, et au 15 août, le chiffre est porté à 100 000, pour une population de 10 000 habitants, auxquels s'ajoutent 8 000 saisonniers présents 8 mois sur 12.

En 1995, la stratégie de Chamonix en termes de développement a opéré un tournant. La collectivité chamoniarde élargie aux acteurs socioprofessionnels s'est réunie pour établir un bilan critique sur la situation depuis 50 ans. Ce bilan a été établi par l'IGA (institut de géographie alpine) de Grenoble, faute de moyens pour s'offrir une expertise. Plutôt que de privilégier une stratégie de produits, comme l'offre de 365 jours de ski proposée par Tignes, ou une stratégie de marché haut de gamme, offerte à Megève ou Courchevel, nous avons opté en 1995 pour une stratégie de ressources naturelles basée sur le Mont-Blanc, à l'origine du développement de Chamonix depuis 250 ans.

Les Chamoniarde ont fait remarquer avec ironie que notre réunion au sommet enfonçait des portes ouvertes, mais notre étude a toutefois instauré quelques réflexions. Ainsi, la mairie se sert beaucoup de cette stratégie de ressources naturelles pour sélectionner les projets de grandes manifestations ou rendez-vous. Nous prenons les décisions à la lumière de cette stratégie. Les acteurs socioprofessionnels se sont également appropriés notre stratégie, qui considère ces acteurs comme des franchisés de Chamonix-Mont-Blanc, dont l'objectif doit être de faire comprendre la station à la clientèle. Enfin, l'office du tourisme s'est largement inspiré de cette stratégie dans sa communication.

Rappelons que nos fortes positions en faveur de l'environnement ont été prises à la suite de la terrible avalanche de 1999 qui a enseveli 15 chalets et fait 12 morts, et des autres catastrophes. Ces catastrophes ont resserré les liens des Chamoniards, de même que leur respect du massif Mont-Blanc. Cela nous conduit à une réflexion au sein de l'Office du Tourisme sur la manière dont nous pourrions communiquer cette sensibilisation à la clientèle touristique, notamment nordique. Au-delà des brochures mettant en valeur la richesse de notre environnement, nous souhaitons promouvoir une dimension pédagogique sur la pratique de la montagne, en termes de sécurité mais aussi d'environnement. Nous voulons que nos brochures sortent du lot, pour ressembler à une charte pédagogique sur le comportement du touriste dans le site particulier de la vallée de Chamonix.

A cette fin, nous prenons de nombreuses initiatives basées sur les réflexions de l'Agenda 21, revisitées par la collectivité locale et les socioprofessionnels de la station. Ces réflexions concernent le traitement du transport, des déchets, etc. en association avec la population locale.

Quelques exemples de réalisation

Dans le domaine du transport, train et bus au sein de la station sont gratuits par un système de carte d'hôte financé par les remontées mécaniques et la collectivité. Nous avons un projet de tram-train dans la vallée pour limiter le déplacement des véhicules. Ce sont des réalisations positives pour l'avenir de la station. Lorsque nous avons mesuré la qualité de l'air, nous avons identifié que le tunnel du Mont-Blanc était certes le plus gros pollueur par les camions, mais que les Chamoniards eux-mêmes étaient des pollueurs, en raison d'un chauffage traditionnel au mazout, la vallée en forme de U favorisant la stagnation des gaz pendant l'hiver. Précisons que, du fait de sa situation exceptionnelle, Chamonix a des capteurs permanents de mesure de qualité de l'air.

Ces démarches ont fait prendre à la collectivité locale la nécessité de changer l'ensemble des chaudières. Cet objectif sera atteint progressivement, ce qui implique de faire venir le gaz naturel. Pour ce faire, nous devons demander à Sallanches, ville centrale du pays du Mont-Blanc, de faire passer les canalisations pour les "nantis" de Chamonix. Aujourd'hui, le gaz arrive en centre ville, ce qui va nous permettre de diminuer l'impact des chaudières à mazout des grosses collectivités chamoniardes. De même, notre flotte de véhicules utilitaires utilise le GPL dans la vallée.

Ces petits projets intéressants pour notre commune sont très positifs pour la mairie, mais sont encore mal perçus par la clientèle. Nous avons de la difficulté à obtenir des retombées en termes d'image, et faisons encore figure de "marchands du temple". Il faut préciser que nous nous opposons à des réactions parfois vives des Chamoniards face à la pression touristique. En effet, pour lisser la fréquentation de la station, nous recherchons de la clientèle asiatique au Printemps. Les Chamoniards nous expriment leur désir de profiter à certaines périodes de l'année d'un massif du Mont-Blanc sans touristes. On observe des réactions semblables au Pérou, où la population locale aspire à profiter de son environnement pour elle-même.

Christian BUCHET

La parole est à la salle, pour des questions et réactions à l'ensemble des intervenants, ou pour faire part d'un témoignage au niveau d'une commune.

J'ai été frappé, en vous écoutant, de la manière dont vous avez senti que l'environnement pouvait être le facteur d'un autre tourisme, accompagnant une tendance qui semble se dessiner : une évolution de la demande touristique, avec des personnes qui partent moins loin, plus souvent, moins longtemps.

Bernard PRUDHOMME

En dehors des positions en faveur de l'environnement, nos communes ont besoin des flux touristiques et de création de richesses, dans un environnement concurrentiel.

J'aimerais poser une question à Madame Michel. Vous savez qu'il y a de nombreux débats autour du massif du Mont-Blanc et son éventuel classement au patrimoine de l'humanité. La démarche Unesco que vous avez effectuée est-elle considérée comme un avantage concurrentiel important ? Ne masque-t-elle pas des perspectives en termes de pression touristique accrue et de bénéfices économiques ?

Françoise MICHEL

La pression touristique dans notre région n'est pas comparable à celle que subit Chamonix ou des stations de bord de mer. Le Val de Loire a une tradition touristique ancienne qu'elle doit à ses châteaux, que l'on peut visiter toute l'année en dehors des mois d'hiver. On ne vient pas en Touraine pour trouver le soleil. Nous ne subissons donc pas une pression considérable concentrée. La fréquentation s'étale de Pâques à Novembre, avec des pointes de mai à septembre. Cette situation est plus facile à gérer et ne nous oblige pas à suréquiper la ville pour de courtes périodes.

S'agissant de notre communication envers les Tourangeaux, nous allons faire de l'information et de la pédagogie, pour leur expliquer qu'il leur appartient de préserver cet environnement.

Christian BUCHET

S'agissant du retour sur investissement que suppose une orientation vers l'environnement, il faut rappeler que nombre de nos concitoyens européens sont plus sensibles que nous aux questions environnementales. Compte tenu de l'afflux croissant de cette manne touristique, il convient en effet de s'orienter à pas comptés dans cette direction.

Sentez-vous déjà ce retour sur investissement en termes de retour sur investissement ?

Anicet TURINAY

Dans ma commune, aucune disposition n'existe pour accueillir les touristes ces dernières années. Or notre commune compte aujourd'hui 10 gîtes ruraux et deux tables d'hôte. Cela confirme l'arrivée progressive du flux touristique vert.

Christian BUCHET

Mon voisin ne semble pas sentir de retour sur investissement dans sa commune, pour des raisons spécifiques.

Jean-Claude BAUDRAIS

Le retour sur investissement de la collectivité peut être constaté dans des entreprises privées. Les campings de ma commune bénéficient de retours sur investissement non négligeables. En revanche, notre collectivité consacre toujours de l'argent collectif, mais sans retour sur investissement, puisque la taxation sur les mobil homes ne nous regarde pas. La taxe foncière de la commune ne concerne que les résidences principales ou secondaires.

Par ailleurs, l'énergie dépensée est sans impact sur la taxe professionnelle, et les finances communales sont pompées par des investissements avec des retours sur investissement uniquement en termes de notoriété ou de satisfaction. J'estime que les frais générés sont largement supérieurs aux bénéfices financiers de la commune. C'est un drame. Les notions de tourisme et environnement durable supposeront manifestement un changement radical à plusieurs niveaux. Par exemple, la notion de station classée est sans impact aujourd'hui. Seuls seront classées des communes abritant un certain nombre d'hôtels à étoiles, ce qui n'est pas le cas de notre commune. Cela n'empêche pas Pénestin d'avoir une capacité d'accueil de 12 000 lits. Cela pose une réelle question. Notre dotation touristique représente 800 000 francs, alors que l'entretien des plages nous coûte 1,2 million de francs. L'ensemble est financé par le contribuable ou par la DGF. Nous n'avons aucune rentrée directe.

De la salle

Petit à petit, les investissements communaux ne sont plus rentables. Les stations de ski voient avec angoisse leur domaine se transformer en parc d'attractions géré par les plus grosses sociétés de remontée mécanique. Qui dit parc dit rentabilité et possibilité d'investissement, alors que la collectivité n'a plus les moyens de le faire.

Jean-Claude BAUDRAIS

Il faut également citer les moyens intercommunautaires. Aujourd'hui, les 45 000 personnes présentes dans ma commune l'été se rendent au Casino à La Baule, ou ailleurs. Quel est le retour pour des communes qui accueillent un tourisme populaire avec une capacité d'accueil non rentable ?

Cela fait partie des questions que nous aurons à gérer demain.

Christian BUCHET

Je vous remercie. L'environnement, le développement durable ou ajusté, correspond avant tout à l'harmonie entre l'homme et son milieu. C'est dire le degré d'implication des élus locaux et de la population locale. Rien ne peut venir d'en haut : il faut avant tout des initiatives locales. On constate un mouvement de fond, mais les solutions correspondent à une somme de micro-solutions, qui permettront petit à petit, avec volonté et des difficultés de financement, d'avancer un peu dans un environnement que nous avons à transmettre.

Je remercie l'ensemble des intervenants.

Clôture des travaux

Didier BOROTRA
Président de l'ANMSCCT

Je voudrais vous dire, Monsieur le Ministre, le plaisir que nous avons à vous accueillir ici à l'occasion de l'Assemblée générale de notre association, qui regroupe plus de 1 100 communes de notre pays. Je vous rassure : je ne vais pas vous énumérer toutes nos revendications. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

J'aurai tout d'abord une pensée pour les communes du Gard, touchées au cours des derniers mois d'une façon dramatique, et je salue la présence de certains de leurs élus. Il est naturel d'exprimer notre solidarité à l'égard de ces populations qui ont été très touchées. Le moment venu, il faudra avoir les gestes nécessaires pour régler des problèmes qui mettront des mois, des années à être résolus.

I. Les difficultés du tourisme français

Lorsque je participe à notre Assemblée générale, je suis à chaque fois frappé, à l'écoute des Maires, par l'extraordinaire dynamisme du développement local et de l'imagination. Une fois encore, les tables rondes nous ont permis de découvrir des projets concrets, dont certains témoignent d'une grande imagination et constituent un potentiel de développement touristique remarquable pour l'avenir. Mais je suis tout aussi frappé de la réaction d'une partie de l'opinion, du monde politique et des médias qui considèrent que les stations touristiques, d'une façon générale, sont des communes riches qui connaissent un développement heureux et ont plutôt moins de problèmes que d'autres. Vous avez pu visiter en compagnie du Maire d'Evian une magnifique commune, superbement équipée. Le Maire rappelait cependant ce matin que sa commune, après des temps heureux, a traversé son désert et a su rebondir : elle a eu conscience de ses atouts et a su se positionner dans sa propre politique de développement, sur des créneaux qui lui ont amené de nouveaux clients. Il est vrai que la présence de groupes financiers et industriels puissants a facilité les choses, mais l'initiative est bel et bien venue de cette ville. En constatant aujourd'hui sa prospérité et son développement, on ne peut oublier que c'est le fruit du travail des hommes, et notamment des professionnels, des populations, des élus.

Je souhaite vous dire une fois de plus que le tourisme réunit des communes très différentes : petites, grandes communes, communes positionnées sur le marché touristique international, communes dont l'ambition est d'attirer un tourisme de proximité, communes à fort développement, communes en crise. Je vous mets donc en garde contre une approche du tourisme homogène. Ce serait oublier les difficultés. La réussite de quelques grandes villes ne doit pas cacher l'ampleur des problèmes qu'il reste à résoudre si l'on veut que le tourisme permette la création des richesses et des emplois qu'il détient potentiellement.

Vous venez de Guyane, et l'on a entendu cet après-midi le Maire de Gros-Morne attirer l'attention sur le fait que les atouts ne suffisent pas pour développer le tourisme. Il faisait allusion à la crise que traverse actuellement le tourisme des Antilles, liée à de nombreux paramètres, dont certains tiennent à la conjoncture internationale, la concurrence et l'environnement, et d'autres à nous-mêmes, à notre comportement, à notre conception des choses.

Nous sommes très heureux de vous voir arriver à la tête du Secrétariat au Tourisme, et nous attendons beaucoup de vous. Nous savons que vous ne réglerez pas les problèmes d'un coup de baguette magique. Nous savons que la solution ne réside pas dans des transferts massifs de crédits. Il existe un certain nombre de problèmes concrets à régler, et je vous propose de le faire en partenariat, avec les élus qui connaissent le terrain. C'est nécessaire si nous voulons que le tourisme ne continue pas à perdre des parts de marché, sur le

plan européen et sur le plan international. L'Europe perd des parts de marché au niveau international, et la France a plutôt tendance à en perdre au plan européen.

Il a été dit que nous n'étions que la deuxième destination touristique européenne après l'Espagne. En tant qu'élue d'une région frontalière avec l'Espagne, je sais les centaines de milliers de personnes qui traversent la frontière pour se rendre en Espagne ou au Portugal. J'ai conscience de la difficulté de la concurrence avec ces pays, ainsi que l'Italie, qui se sont formidablement équipés au cours des dernières années, qui ont efficacement positionné leur tourisme et qui ne cesseront de nous faire concurrence dans les années à venir.

II. Trois réflexions

J'évoquerai devant vous trois lignes de réflexion à l'intention du ministre que vous êtes, afin de travailler ensemble.

1. La décentralisation

Mon premier propos touchera l'effort de décentralisation que le gouvernement entend mettre en œuvre autour d'un élargissement des compétences de la région, voire des départements et des communes, ce qui pourrait apparaître comme un retrait de l'État dans un certain nombre de domaines, plus particulièrement dans le domaine touristique.

Je suis persuadé, et nos collègues élus ici présents également, forts de leur expérience avec les collectivités locales, départementales et régionales, qu'une nouvelle répartition des responsabilités, notamment au niveau régional, aboutira très fortement à encourager le développement local et les initiatives du terrain. Il s'agit d'une piste intéressante qu'il conviendra d'approfondir au plan national. Je suis tout aussi persuadé de la nécessité de redéfinir un cadre au plan national. Les régions ne peuvent pas prendre des initiatives sans qu'on se situe dans le cadre d'une politique touristique clairement définie, et notamment d'une harmonisation des réglementations et législations nationales ou européennes, qui sont autant de contraintes – bien souvent nécessaires – pour le développement touristique. Nous sommes donc favorables à la décentralisation, à condition que l'État continue à remplir sa tâche là où il doit le faire.

Nous sommes de ceux qui considérons que le développement touristique se diffuse bien souvent à partir de pôles de développement. Rappelons que, traditionnellement, les stations classées ont constitué les pôles de développement touristique dans notre pays. Elles sont au nombre de 508, mais les critères de définition de ces stations classées doivent être revus, comme nous le demandons depuis des années. Un rapport a été publié à cet égard mais rien n'a progressé. Nous sommes sur une pente dangereuse car si les pôles ne sont pas confortés dans leur compétitivité, nous serons face à des difficultés difficiles à surmonter dans les années à venir.

Il s'agit là de décisions relevant de l'État, tout comme la redéfinition de la commune touristique, commune qui touchait traditionnellement la dotation touristique. Aujourd'hui, le système est verrouillé depuis 1993 et la réforme de la DGF. Nous devons traiter ce genre de difficultés entre nous. Un Maire vous exprimait tout à l'heure le problème que connaissent tous les Maires de communes touristiques : nous sommes traités comme des communes riches, alors que nos besoins budgétaires sont souvent trois fois plus élevés qu'ils ne le seraient sans le tourisme, compte tenu de notre population. Nous accueillons de nombreuses personnes durant l'été, mais avons des charges correspondantes à cette capacité d'accueil. Ainsi, les demandes d'indemnisations à la suite de difficultés naturelles se heurtent à cette image de commune riche. On n'accepte pas de reconnaître la spécificité des communes touristiques. L'État, le gouvernement et vous-même doivent se pencher sur la redéfinition de l'organisation et du schéma touristique, des responsabilités des uns et des autres, des règles. Cela aurait dû être fait depuis longtemps. Cela n'a pas été le cas et cette carence constitue un handicap pour le développement touristique de notre pays.

2. Les investissements touristiques

Je ne me tourne pas vers le ministre pour lui réclamer des crédits. Mais il n'y a pas de développement touristique sans investissement touristique. Malgré la reprise que l'on observe depuis deux ou trois ans, les dernières années ont été marquées par un tassement de l'investissement touristique dans notre pays, tassement dangereux qui risque de se traduire par une perte de compétitivité de notre économie, tandis que nos principaux concurrents font des efforts considérables dans ce domaine.

L'investissement touristique en France part bien souvent des communes, donc de l'effort public. Marc Francina a montré clairement ce matin le processus qui a permis le redémarrage de la commune d'Evian. Ce sont ces efforts, s'ils sont bien positionnés et susceptibles d'attirer des clients, qui entraînent des investissements privés, qui correspondent au véritable critère de réussite du développement touristique. De ce point de vue, on peut établir une relation claire entre l'investissement touristique et les ressources des communes touristiques, de même qu'entre l'investissement touristique et l'importance de la population.

Depuis longtemps, nous souffrons d'une répartition des ressources de l'État qui ne tient pas suffisamment compte de cette réalité de l'insuffisance de la reconnaissance de la spécificité touristique. Je citerai un seul exemple : chaque résidence secondaire est comptée pour un habitant dans la population DGF à partir de laquelle on calcule les dotations de fonctionnement. Ce n'est pas normal, à une époque où les personnes qui ont des résidences secondaires les occupent beaucoup plus qu'autrefois, notamment avec les 35 heures. Il y a lieu de réfléchir sur les expériences des pays voisins, qui ont créé des taxes touristiques à l'initiative des communes, qui prennent leurs responsabilités, comme on le fait avec la taxe sur l'électricité. Les communes prennent l'engagement d'utiliser ces ressources supplémentaires liées directement à l'effort public pour le développement, l'investissement, l'animation ou la promotion touristique. Nous devrons traiter ce problème ensemble. Nous sommes confrontés au ministère des Finances d'un côté et à la DGCL de l'autre, qui ne veulent pas céder de terrain, ce qui est dommage, dangereux, et qui a pour conséquence que le tourisme ne crée pas autant d'activités et d'emplois qu'il le pourrait.

3. La diversification des produits touristiques

Il suffit d'entendre nos amis témoigner de leur expérience pour en être persuadé : il n'y a plus de vérité dans le tourisme sans une diversification des produits touristiques. Aujourd'hui, on ne peut plus considérer qu'un investissement lourd soit justifié s'il doit être utilisé pendant ce qu'on appelle encore "la haute saison", qui s'étend dans le meilleur des cas du 15 juillet à la fin août. Les investissements touristiques sont lourds et exigent des périodes d'utilisation importante pour être rentabilisés. Cela suppose d'aller chercher des clients en dehors de ce qui était autrefois la haute saison, en adaptant des produits aux attentes de nos concitoyens mais également à la venue d'une clientèle étrangère, dont les habitudes de vacances peuvent différer des nôtres.

Cette volonté de trouver des produits touristiques diversifiés ne peut venir que d'un partenariat très fort entre les pouvoirs publics (communes, départements, régions), les investisseurs privés et les associations, qui gèrent à eux trois le système du développement touristique français.

III. Conclusion

J'ai voulu évoquer devant vous quelques problèmes lourds du développement touristique pour notre pays dans les années à venir. Cela vous montre ce que vous savez depuis longtemps : nous avons beaucoup de choses à faire ensemble. Je veux voir dans votre présence à notre congrès votre volonté de coopérer avec les élus de terrain que nous sommes et les parlementaires. Vous êtes vous-même un élu de terrain et vous avez été parlementaire avant d'être ministre. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous travaillions ensemble dans l'intérêt de nos communes, du développement touristique et de notre pays, dans un climat de confiance et de partenariat. Je vous remercie encore pour votre présence parmi vous. J'y vois la marque d'un nouveau départ pour notre coopération et le développement touristique de notre pays.



Allocution de clôture

Léon BERTRAND
Secrétaire d'État au Tourisme

Monsieur le Maire, mon cher Marc Francina, qui m'a fait découvrir toute sa ville et découvrir des endroits charmants, du Casino au Royal Hôtel, jusqu'au funiculaire qui nous a amenés ici et qui montre la vivacité des élus locaux, il était nécessaire que je puisse vous connaître et j'en suis heureux.

Mon cher Didier Borotra, je suis venu avec un discours tout fait, dont je couperai les deux tiers, afin de prendre des positions concrètes sur des questions qui m'ont été posées.

Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les présidents et les parlementaires, je voudrais, avant de prononcer mon discours, vous lire un message du Président de la République, qui connaît ma présence ici et sait que cette journée correspond à la journée mondiale du tourisme mais aussi à celle du développement durable. J'ai l'honneur de lire devant vous le message qu'il vous adresse.

I. Message de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République, à l'Assemblée générale de l'Association nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires,

Vous avez souhaité placé l'Assemblée générale de l'Association nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques sous le signe du tourisme et de l'environnement, tandis que cette année est proclamée année internationale des montagnes et ce jour, journée mondiale du tourisme consacrée à l'éco-tourisme. Le choix de ce thème est particulièrement judicieux. Cette préoccupation s'inscrit dans le droit fil des conclusions du sommet mondial du développement durable à Johannesburg. Je sais que, dans vos responsabilités de Maires de stations classées et de communes touristiques, vous êtes justement soucieux d'un développement touristique durable, c'est-à-dire respectueux des hommes, de leurs territoires, et de leurs patrimoines naturels. En effet, la croissance annoncée du tourisme dans les deux décennies à venir nous incite à réfléchir à la maîtrise de ce développement dont les conséquences sur l'environnement, la culture, les habitations et les hommes peuvent être majeures. En particulier lorsque les effets de saisonnalité sont très marqués, l'impact du tourisme peut être considérable sur le milieu naturel. A ce titre, les collectivités que vous représentez ont un rôle éminent à jouer pour fédérer les initiatives et lancer les partenariats, afin de garantir sur le long terme la qualité de l'offre touristique de vos communes. C'est un défi ambitieux que la France doit relever si elle veut demeurer une destination privilégiée et recherchée.

Jacques CHIRAC »

II. Réponses aux questions posées

Monsieur le Président, vous m'avez donc posé trois questions sur la décentralisation, le financement des équipements en termes de taxe touristique, et la diversité des produits touristiques qui semble s'imposer à nous si l'on veut conserver notre place de première destination que nous occupons actuellement.

Avant tout, je voudrais publiquement et officiellement féliciter Marc Francina pour le travail qu'il a accompli dans la ville d'Evian en termes d'aménagement et d'équipement, qui a valu à sa ville de recevoir la médaille

d'or de l'entente florale européenne. Je vous demande de l'applaudir. Cette distinction l'honneur, et honore chacun d'entre vous. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, le véritable développement se passe sur le terrain. C'est parce qu'il y a des femmes et des hommes comme vous animés d'audace, de créativité et d'imagination que l'on arrive à inventer et à faire des choses sur le terrain. C'est ce que fait le Maire d'Evian qui lui vaut cette médaille d'or, qui fait honneur à la France.

Je voudrais saluer en particulier mon collègue Maire – puisque je suis encore élu local – Anicet Turinay, Maire du Gros-Morne. Je suis satisfait de constater que les tentacules de votre Assemblée générale dépassent la France hexagonale pour aller jusqu'à l'outre-mer. Je trouve cela formidable, et il me vient à l'esprit une discussion que j'avais à table avec votre député européen Françoise Grossetête : elle me faisait remarquer que, malheureusement, la France ne sait pas toujours utiliser les possibilités dont elle dispose au travers des régions d'outre-mer. Grâce aux neuf régions qui permettent de dire que le soleil ne se couche jamais sur la France, notre pays est le seul État dans le monde qui occupe la planète tout entière. A propos du développement durable, les Français devraient utiliser cet atout formidable, car l'outre-mer nous confère un positionnement universel, positionnement qui a d'ailleurs permis à Jacques Chirac de pouvoir s'exprimer au sommet de Johannesburg et délivrer un message universel au monde. Il ne serait pas inutile de le rappeler à chaque fois que l'occasion se présente.

1. La décentralisation

Dans quelques semaines, nous allons engager ce débat, entre octobre et janvier. Ce sera l'occasion pour tout le monde de pouvoir, au travers des ateliers et des tables rondes, de comités de pilotage régionaux, faire remonter des propositions. Le débat de la décentralisation nous offre donc une chance extraordinaire de faire des propositions.

Je voudrais vous faire part du point de vue du Secrétariat d'État au Tourisme, s'agissant de la répartition des différents niveaux de responsabilités, qui correspondent à ce que vous avez exprimé à l'instant. Nous pensons par exemple que la promotion de la France à l'extérieur doit rester une compétence de l'État. Il suffit qu'une région soit beaucoup plus riche qu'une autre et s'offre un superbe bureau d'études privé capable de faire une magnifique promotion pour que l'étranger ait une vision brouillée de notre pays. Par conséquent, l'image que nous renvoyons à l'extérieur soit claire et lisible. Seul l'État peut porter cette promotion. Bien entendu, chacun d'entre vous peut s'organiser, mais un chef d'orchestre est nécessaire pour mettre en cohésion l'ensemble des volontés.

La décentralisation sera peut-être l'occasion de redéfinir des territoires. Comme vous l'avez dit, des pôles touristiques naturels se créent et ne correspondent pas forcément à des découpages administratifs. Des discussions et réflexions doivent être menées à ce niveau. Je sillonne la France depuis quelques mois et constate en effet que l'on ne peut plus avoir cette vision catégorique de la situation sur le terrain. Il faut absolument épouser ce qui se fait déjà naturellement. Par conséquent, dans le débat qui va s'ouvrir dans quelques semaines, je serai à vos côtés afin de faire ressortir ces idées très fortes.

C'est aussi l'occasion pour l'État de se donner les moyens d'appliquer le développement durable. Cela implique de réduire la pression. Aujourd'hui, 80 % des visiteurs sont concentrés sur 20 % du territoire. Nous devons donc œuvrer pour que le touriste sorte des lieux traditionnels pour faire la conquête de l'ensemble du territoire, en allant vers les petites communes, vers les provinces, là où des monuments historiques méritent d'être restaurés. Lorsque les élus locaux n'en ont pas les moyens, qui peut venir à leur aide, sinon l'État ? Celui-ci doit donc garder la responsabilité d'assurer la cohésion de l'aménagement du territoire. C'est ainsi que nous assurerons un développement durable.

Un troisième élément me semble évident : la qualité. Nous sommes de plus en plus concurrencés par de nombreux États voisins. Si nous sommes la première destination mondiale, nous ne sommes que troisième derrière les Américains et les Espagnols en termes de marché. Nous avons énormément de passage de touristes (67,5 millions en 2001), mais combien séjournent ? On ne fait que passer sur notre territoire. Nous devons tout faire pour améliorer les services rendus, la compétitivité des équipements. Cela implique la mise

en place d'une série de mesures. C'est un chantier que j'ai ouvert. Nous devons absolument favoriser la qualité. La France a toujours été connue pour cette grande qualité, sa gastronomie, ses apports en matière de santé et de sécurité. Nous pouvons vendre facilement ses produits. Nous avons donc décidé au sein de notre département ministériel de mettre en place un plan qualité France, qui constituera certainement un appui considérable en direction de vos actions.

2. La taxe touristique

J'ai entendu à mon arrivée un Maire qui évoquait ces problèmes. On vous considère *a priori* comme des communes extrêmement riches, alors que vous êtes obligés, dans vos budgets, d'avoir des équipements surdimensionnés par rapport à la population normale, pour une période de quelques mois. Après le départ des touristes, les équipements restent à votre charge, lesquels équipements sont financés par les contribuables de votre commune, qui n'apprécient guère cela, d'autant que certaines personnes extérieures à la commune savent profiter du tourisme, en installant un commerce provisoire pour repartir dès la saison terminée. Une réflexion doit être menée à ce niveau, pour définir cette taxe touristique. Je suis prêt à y travailler avec vous.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le Président Didier Borotra il y a deux semaines. Nous avons évoqué ce sujet, ainsi que de nombreux autres, comme la modernisation de la loi de décembre 1992 sur la répartition des compétences territoriales en matière de tourisme, les ressources financières spécifiques à vos communes et l'idée d'une taxe touristique. Avec Pierre Hérisson, nous avons également évoqué l'entretien et la réhabilitation du patrimoine immobilier touristique, pour valoriser les sites, et la question de la transmission des établissements et les règles de succession qui en découlent, ou de l'aménagement d'aires de parking et de services pour l'accueil des campings cars et des caravanes. Ce sont autant de problèmes qui montrent que des chantiers importants doivent s'ouvrir. Des règles existent, mais sont basées sur des critères vieux de plus de 70 ans. Nous sentons bien qu'il faut faire des modifications.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, je vous propose de mettre en place un groupe de travail avec mon cabinet. Vous prendrez contact avec ses responsables, notamment Emmanuel Fusiller, qui connaît très bien Marc Francina. J'ai constaté une grande complicité au sein de cette région, et ce sera un moyen supplémentaire de faire avancer les choses. Je suis prêt à vous entendre et à exploiter vos remarques pour les traduire en véritables mesures.

3. Conclusion

Je suis dans ce ministère depuis trois mois, et n'étais pas prédestiné à occuper ce poste. Je ne suis pas un férus du développement touristique. Je bénéficie simplement d'une petite expérience chez moi, en tant que Maire d'une petite commune connue pour son bagne. J'en profite pour rectifier les choses : on parle toujours du bagne de Cayenne, mais il se trouve en réalité à Saint-Laurent du Maroni, petite ville dont je suis le Maire.

En 1983, lorsque j'ai été élu Maire, j'ai rencontré une population qui souhaitait purement et simplement raser le bagne, en raison de l'image de honte qu'il véhiculait de la Guyane. Nous avons réfléchi au sein de mon conseil municipal et décidé d'assumer cette image. Pour la simple raison que moi aussi je suis un petit-fils de bagnard. Mon grand-père est né en Vendée. Je me suis donc senti impliqué dans cette affaire. Nous avons donc décidé de lutter et avons réussi à faire classer le bagne en 1987. Aujourd'hui, le bagne de Saint-Laurent du Maroni est devenu un lieu touristique fréquenté par des dizaines de milliers de personnes qui font le déplacement chaque année. Tous les mois de novembre se tient en outre un grand festival à l'intérieur du camp de la transplantation. Nous faisons venir de grands artistes. Il est curieux de constater des milliers de jeunes qui tentent d'escalader le mur pour rentrer dans la bagne, faute d'argent pour payer l'entrée ! C'est exactement l'inverse de ce qu'il se passait il y a encore quelques années !

Lorsque l'on a la volonté, lorsque l'on est déterminé, on peut toujours arriver à sortir de situations difficiles, les transformer et en faire des atouts. C'est comme cela que les Maires fonctionnent.

Je rentre à mon ministère avec un esprit neuf, et une volonté farouche que je forge tous les jours en vous écoutant. Depuis deux mois et demi, je reçois tous les jours des professionnels et des élus, ce qui me permet de forger une politique, qu'il faudra concrétiser. Elle est en tout cas basée sur le simple fait que le développement touristique ne peut se faire avec les acteurs qui se regardent les uns à côté des autres. Un maillage très fort est nécessaire, une forte collaboration, une complicité entre les privés, les politiques et les associations. Si nous réussissons à conserver l'alliance de ces trois acteurs, nous réussirons à faire de grandes choses. C'est la base du fonctionnement du GIE, malgré les ajustements qu'il mérite. Il démontre le mariage intelligent qu'il est possible de faire entre le public et le privé. Mon objectif est de pouvoir aider les entreprises, notamment dans le tourisme. Nous ferons aussi du social, cela est nécessaire. Mais nous ne pourrons en faire que lorsque l'on a créé la richesse, et mis en place les conditions nécessaires pour que les entreprises puissent fonctionner.

Tel est l'esprit qui m'anime et c'est ainsi que je souhaite travailler avec vous. Je vous remercie. Monsieur le Maire, je me ferai un plaisir de revenir vous voir car j'ai été enchanté par votre ville.

Didier BOROTRA

Monsieur le ministre, nous vous remercions beaucoup. Votre message est plein d'encouragement et ouvre de nombreuses pistes de travail et beaucoup d'espoir pour nous tous.

Nous passons à la remise des prix du concours initiatives touristiques de notre association, par Monsieur le Ministre et les représentants de Dexia Crédit Local et Primagaz.



Remise des Prix Initiatives

La sélection des candidats a été effectuée par un jury composé de cinq journalistes et de nos deux partenaires Primagaz et Dexia. Ce jury a décerné trois prix et une mention spéciale.



Le grand prix est remis par le ministre à Monsieur LE GOFF, Maire de Fouesnant.

Monsieur LE GOFF, Maire de FOUESNANT

Je vous remercie. C'est un honneur pour moi de recevoir cette médaille, qui récompense le travail accompli depuis de nombreuses années. Fouesnant s'étend sur 3 200 hectares et correspond à une commune complètement atypique avec 17 kilomètres de littoral, 14 kilomètres de plage et les îles des Glénan. Nous avons lancé deux projets : un site Natura 2000 et un site consacré à la gestion des narcisses sur les îles des Glénan. Depuis dix ans, nous conduisons une politique active au niveau de l'aménagement et de l'entretien de l'espace, tournée vers la nature et la politique d'accueil des familles. Nous sommes en charge de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral, sur plus de 150 hectares, 50 hectares de dunes communales. Nous avons été par ailleurs la première collectivité à mettre en place la collecte sélective des déchets ménagers en 1992 sur le PVC, et en 1994 sur les 5 matériaux. Nous avons construit en aval un atelier employant des travailleurs handicapés sur le centre de tri. Aujourd'hui, le centre de tri emploie 120 salariés sur le Finistère. Nous allons étendre l'expérience sur les côtes d'Armor et le Morbihan, et visons un effectif de 200 salariés. Nous avons donc allié l'économie, l'environnement et la solidarité.

La solidarité peut s'opérer, comme l'indiquait le Ministre, lorsque l'on a de la richesse. Sans richesse, on ne peut être solidaire. Je vous remercie.

Le prix du patrimoine culturel est remis au Maire de Vers-Pont-du-Gard, dans le Gard, par Gérard Franck, représentant de Primagaz.

Gérard FRANCK

Je suis heureux de vous remettre ce prix, compte tenu des circonstances très difficiles que vous connaissez depuis septembre. J'œuvre dans votre région et ai eu l'occasion de voir vos localités. Vous avez d'autant plus de mérite.

Primagaz participe activement au projet d'aménagement du territoire en mettant à votre disposition des réseaux canalisés de distribution de propane, et à la loi de 1996 sur l'air, en vous proposant des stations de carburant pour vos véhicules gaz. Nous commercialisons depuis 60 ans une énergie propre et sommes heureux de participer à votre association.

Didier BOROTRA

Nous vous remercions pour votre soutien à l'action de notre association.

Léon BERTRAND

Je voudrais m'associer à ce qui a été dit par le président au début de son propos. Je souhaite assurer les communes du Gard de mon soutien moral. Dès que nous avons appris les catastrophes, je me suis empressé d'écrire à notre responsable du tourisme sur place. Un diagnostic a été réalisé par un inspecteur général. Nous attendons actuellement d'avoir un bilan définitif de la situation. J'ai la chance de me trouver à la tête d'un secteur transversal, qui me permet d'agir sur la sécurité, l'Education nationale et la santé. Je m'engage à jouer le rôle d'aiguillon, pour activer le travail de l'administration.

Le Maire de Vers-Pont-du-Gard

Vers-Pont-du-Gard est la commune sur laquelle le pont du Gard est implanté, qui est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité. Je voudrais à ce propos soutenir Bernard Prud'homme pour l'inscription du Mont-Blanc au patrimoine mondial.

Notre projet était beaucoup plus modeste. Nous avons un patrimoine rural intact et magnifique. Le pont du Gard a été construit avec des pierres extraites des carrières qui se situent sur le territoire de la commune. Nous avons des lavoirs, des norias, etc. Nous avons choisi pour projet de restaurer l'un des lavoirs, d'une forme circulaire et occupant 120 mètres carrés de surface. Il est couvert et typique du midi, et se situe sur une place plantée de platanes extrêmement nobles de plus de 150 ans d'âge. Notre projet a donc consisté à restaurer ce lavoir pour en faire un espace scénique fonctionnant les 4 mois d'été. L'idée est d'y donner des concerts de musique classique, en liaison avec les merveilleuses nuits musicales d'Uzès, les nombreux festivals de jazz de notre région et quelques soirées poésies ou musique latine.

La place du village, que je vous invite à venir découvrir, a une capacité de 450 places assises. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine, si j'arrive à concrétiser mon projet.

Le prix du développement touristique est remis par Josette GROCELIN de la société Dexia, à Anicet TURINAY, Maire de Gros-Morne, à la Martinique.

Josette GROCELIN

Je suis très heureuse de remettre ce prix à la commune de Gros-Morne. La réalisation de ce projet s'inscrit complètement dans la stratégie du développement durable : il s'agit d'un projet économique, qui crée des emplois, un projet culturel et un projet qui assure la protection de l'environnement. Vous nous en avez parlé avec conviction et cela m'a donné envie d'aller le visiter le plus vite possible.

Dexia vous a été présenté précédemment par Eric Flamand. Rappelons que nous sommes partenaires de longue date de votre association, et ce congrès s'inscrit parfaitement dans ce partenariat.

Toutes mes félicitations, Monsieur le Maire.

Anicet TURINAY

Je voudrais vous remercier pour ce prix que j'ai grand plaisir à accepter. Monsieur le ministre, dans notre commune de la Martinique que vous connaissez bien ; il s'agit pour nous de transformer nos handicaps en atout. C'est ce que nous avons voulu faire en créant les jardins du Gros-Morne, qui s'étendent sur 6,5 hectares, sur les rives de la Tracée, à côté de la plus ancienne usine de conserverie d'ananas au monde, Denel. Cet arboretum sera

composé de neuf jardins à thèmes et représentera un patrimoine culturel du bassin Caraïbe. Il signe en même temps la condamnation de l'élu local que je suis à réussir le développement local par le développement touristique.

Didier BOROTRA

Je suis certain de cette réussite.

La mention spéciale du jury est décernée à Xavier CHARPE, Maire de Saint-Christophe-en-Oisans, par Gérard FRANCK, représentant de Primagaz.

Gérard FRANCK

J'ai le plaisir de vous offrir ce prix spécial et un cadeau offert par Primagaz : un parasol chauffant. Cet appareil permet de déjeuner en terrasse en plein hiver.

Xavier CHARPE

Il me semble indécent, pour une commune de 100 habitants, de concourir à trois ans d'intervalle ! Nous avons en effet reçu un prix il y a trois ans. Nous avons été fidèles à notre projet : ce qui a été promis a été réalisé, et chacun s'accorde pour dire que c'est une réussite.

Monsieur le ministre, le dossier de la Bérarde est un fond de vallée, situé dans une montagne magnifique, qui a été entièrement classé. On a donc mis une réserve naturelle sur un parking, des campings, des hôtels et une aire d'hélicoptère. Nous avons dû convaincre tout le monde que cette classification abusive avait des effets pervers. Le site était dégradé et il convenait de le restaurer. Or de nombreux partenaires se considéraient comme chez eux : des associations d'environnement, etc. A l'automne dernier, le président de la FRAPNA, le président de la Fédération française de la montagne, le président de la fédération des CAF, et d'autres encore, ont écrit au ministre de l'Environnement pour lui signifier qu'il convenait de déclasser cette réserve naturelle et aider notre commune. Nous sommes ainsi parvenus à un protocole d'accord qui a été approuvé à la quasi-unanimité du Conseil d'Administration du Parc des Ecrins, avec les représentants du conseil national de la nature et des paysages. Je remercie mes collègues Maires, notamment Jean-Paul Durand, Maire de la Grave, commune voisine, qui m'ont soutenu au sein du Parc. Nous avons à présent une tâche importante à accomplir : faire que le site de la Bérarde soit à la hauteur de ce qu'il doit être.

Je vous invite à visiter notre montagne dès le printemps prochain.

Le ministre et les primés reçoivent des ouvrages édités par Dexia.

Didier BOROTRA

Nous remercions nos partenaires fidèles Dexia et Primagaz, et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette manifestation : le Maire d'Evian, l'office du tourisme et l'équipe de ce centre de congrès construit en 1959.

Nous remercions également toutes les personnes qui travaillent au sein de l'Association : Madame Leduc, Renaud et particulièrement Sylvie pour le travail considérable accompli.

Je remercie encore de sa présence Monsieur le Ministre Bonnet. Je lui redis le plaisir que nous avons à l'accueillir et l'affection que nous lui portons. Nous sommes toujours attentifs à ses conseils et à ses analyses.

